

## Table chronologique des matières du Bulletin de la prévoyance professionnelle (avec liens Internet)

N°	Date	Chiffre	Titre (avec liens Internet)
1	24.10.1986		<b>Bulletin de la prévoyance professionnelle no 1</b>
		1	<b>Indications</b> Effet rétroactif de l'affiliation des employeurs à une institution de prévoyance enregistrée
		2	Prestations de survivants pour la femme divorcée
		3	Prestation de libre passage versée en espèces et prestation de vieillesse servie en capital
		4	Versement de la prestation de libre passage en espèces en cas de départ définitif pour l'étranger
		5	L'imposition d'un délai d'attente dans les cas de paiement en espèces de la prestation de libre passage
		6	Délai à observer pour l'instauration de la gestion paritaire dans les institutions de prévoyance enregistrées et pour la désignation d'un organe de contrôle selon la LPP
		7	Reconnaissance de bureaux de révision internes comme organes de contrôle des institutions de prévoyance
2	19.01.1987	8	Reconnaissance de services communaux de contrôle des finances comme organes de contrôle LPP
			<b>Bulletin de la prévoyance professionnelle no 2</b>
		9	<b>Indications</b> Montants-limites valables pour 1987
		10	Bonifications de vieillesse
		11	Révision de l'AI - effets sur la LPP
		12	Paiement des intérêts en cas de transfert tardif de la prestation de libre passage
		13	Maintien de la prévoyance en cas de dissolution des rapports de travail
		14	Montant de la prestation en capital
3	22.04.1987	15	Rapports entre autorité de surveillance, institution de prévoyance et expert en matière de prévoyance professionnelle
		16	Liste des textes législatifs et des dispositions d'application
			<b>Bulletin de la prévoyance professionnelle no 3</b>
		17	<b>Indications</b> Contrôle de la réaffiliation de l'employeur
		18	Le transfert de la prestation de libre passage d'une institution de prévoyance à l'autre
		19	A propos de la notion de "subvenir de façon substantielle"
		20	Taux de cotisation au fonds de garantie
		21	Les créances considérées comme placements
		22	<b>Jurisprudence</b> Jurisprudence; compétence des tribunaux cantonaux
23	"Libre transfert" dans la prévoyance individuelle liée		

		24		Que deviennent les réserves de cotisations d'employeur en cas de résiliation du contrat d'affiliation, l'employeur ayant fermé son entreprise?
<b>4</b>	<b>10.07.1987</b>			<b>Bulletin de la prévoyance professionnelle no 4</b>
		25	<b>indication</b>	Calcul de la prestation de libre passage
		26	<b>Jurisprudence</b>	Jurisprudence; paiement en espèces de la prestation de libre passage à la femme mariée, ou sur le point de se marier, qui met fin à son activité lucrative
		27		Reconnaissance et autorisation par l'OFAS de fonctionner comme organe de contrôle
<b>5</b>	<b>01.10.1987</b>			<b>Bulletin de la prévoyance professionnelle no 5</b>
		28	<b>Indications</b>	Le contrôle d'une tenue correcte des comptes de vieillesse
		29		Bénéfices de mutation et réserves de cotisations d'employeur
		30		Résiliation rétroactive du contrat d'affiliation
		31		Les montants-limites valables dès le 1er janvier 1988
		32		La nouvelle ordonnance d'application de la LPP; l'adaptation des rentes de survivants et d'invalidité en cours à l'évolution des prix
		33		L'interprétation des notions de "salarié", "employeur" et "personne de condition indépendante" dans la LPP
		34		Cotisations au fonds de garantie LPP pour l'année 1988
<b>6</b>	<b>03.12.1987</b>			<b>Bulletin de la prévoyance professionnelle no 6</b>
		35	<b>Indication</b>	Encouragement de l'accession à la propriété du logement dans le cadre du deuxième pilier (rapport du groupe de travail "Logement" de la Commission fédérale de la prévoyance professionnelle)
<b>7</b>	<b>05.02.1988</b>			<b>Bulletin de la prévoyance professionnelle no 7</b>
		36	<b>Indications</b>	Participation des salariés lors de la dissolution du contrat d'affiliation
		37		Rentes de vieillesse anticipées et différées
		38		Caractéristiques du compte bancaire de libre passage
		39	<b>Jurisprudence</b>	Jurisprudence: Droit du passant de choisir la forme du maintien de la prévoyance
		40		La couverture du risque accident
		41		Indépendance de l'organe de contrôle
		42		L'indépendance de l'expert
		43		La perception des cotisations et la mainlevée
		44		Une nouvelle ordonnance d'application de la LPP: exceptions au maintien du secret
		45		Liste des textes législatifs, des dispositions d'application, des tables et répertoires
<b>8</b>	<b>30.03.1988</b>			<b>Bulletin de la prévoyance professionnelle no 8</b>
		46	<b>Indications</b>	Auflösung von Anschlussverträgen
		47		Die "Vorsorgeeinrichtung ihres Berufes"
		48		Bewertung der Aktienanlagen und Vorgehen bei Deckungslücken

	49	<b>Jurisprudence</b>	Rechtsprechung; Urteile des Bundesgerichts betreffend die Rechtspflege in der beruflichen Vorsorge
	50		Die Ausnahmen von der Schweigepflicht in der beruflichen Vorsorge
	51	<b>Divers</b>	1. Liste der für die berufliche Vorsorge anerkannten Experten 2. Veranstaltungen des BSV für die definitive Registrierung der Vorsorgeeinrichtungen 3. Verordnung über die Verpfändung von Ansprüchen einer Vorsorgeeinrichtung gegenüber einer Versicherungseinrichtung
<b>9</b>	05.05.1988	<b>Indication</b>	<b>Bulletin de la prévoyance professionnelle no 9</b>
	52		Révision de la LPP: Objets à examiner par la Commission fédérale de la prévoyance professionnelle
<b>10</b>	15.08.1988	<b>Indications</b>	<b>Bulletin de la prévoyance professionnelle no 10</b>
	53		Révision de la LPP: Objets à examiner par la Commission fédérale de la prévoyance professionnelle
	54		Directives du Conseil fédéral sur l'obligation pour les institutions de prévoyance enregistrées de renseigner leurs assurés
	55		Statistique des caisses de retraite 1987
	56		WIR (CEC) comme moyen de paiement selon la LPP?
	57	<b>Divers</b>	1 Séances de commissions et sous-commissions 2 Organigramme de la Commission fédérale de la prévoyance professionnelle et des autres groupes de travail s'occupant de la révision LPP 3. Enquête du groupe de travail "Simplifications administratives" 4. Journées d'information de l'OFAS sur l'enregistrement définitif 5. Modification de la loi sur la surveillance des assurances (LSA) et de l'article 63 LPP
<b>11</b>	28.12.1988		<b>Bulletin de la prévoyance professionnelle no 11</b>
	58	<b>Indications</b>	Les montants-limites valables pour 1989
	59		Versement en espèces de la prestation de libre passage lorsqu'un indépendant dénonce son assurance facultative?
	60		Paiement en espèces en faveur d'un actionnaire principal ou d'un directeur-actionnaire?
	61		Adaptation des rentes de survivants et d'invalidité en cours à l'évolution des prix au 1 <sup>er</sup> janvier 1989; communication du taux d'adaptation
	62		Rythme de l'adaptation des différentes rentes LPP au renchérissement
	63		La mainlevée pour les créances de cotisations
	64		L'utilisation des subsides versés par le fonds de garantie LPP en raison d'une structure d'âge défavorable de l'institution de prévoyance?
	65		Placements chez l'employeur dans les limites fixées dans l'OPP 2
	66		Peut-on admettre les "Options et Futures" ou, selon le cas, les opérations à terme comme placements des institutions de prévoyance

- 67 **Divers**
1. Statut fiscal des indépendants sans personnel
  2. Modifications du code des obligations: Dispositions sur la protection contre le licenciement et la résiliation des rapports de travail
  3. Jurisprudence: compensation de la prestation avec des créances en dommages-intérêts
  4. Séances de la Commission fédérale de la prévoyance professionnelle, de ses sous-commissions et groupes de travail

12 28.06.1989

### Bulletin de la prévoyance professionnelle no 12

- 68 **Jurisprudence** Jurisprudence: notion de salarié dans la LPP; situation de la femme qui travaille dans l'entreprise de son mari
- 69 Jurisprudence: date de sortie de l'institution de prévoyance
- 70 Jurisprudence: intérêts moratoires en cas de transfert tardif de la prestation de libre passage
- 71 Jurisprudence: calcul de la prestation de libre passage
- 72 Jurisprudence: utilisation de la créance de libre passage pour financer des contributions spéciales résultant d'augmentations de salaires
- 73 Jurisprudence: garantie des prestations légales
- 74 Jurisprudence: qualité pour recourir du Département fédéral de l'intérieur (DFI)
- 75 LPP et droit pénal
- 76 **Divers**
1. Examen de la légalité de la gestion dans les institutions collectives
  2. Attestation de l'expert en matière de prévoyance professionnelle
  3. Nouveau recueil des textes législatifs concernant la prévoyance professionnelle
  4. Révision de la LPP

13 13.11.1989

### Bulletin de la prévoyance professionnelle no 13

- 77 **Indications** Montants-limites valables dès le 1<sup>er</sup> janvier 1990
- 78 Résiliation rétroactive du contrat d'affiliation
- 79 **Jurisprudence** Jurisprudence: notion et évaluation de l'invalidité par les institutions de prévoyance
- 80 Adaptation des rentes LPP de survivants et d'invalidité en cours à l'évolution des prix, au 1<sup>er</sup> janvier 1990; communication du taux d'adaptation
- 81 Modification de l'Ordonnance sur l'administration du "fonds de garantie LPP" (OFG 2)
- 82 Les prestations légales de l'institution de prévoyance en cas d'insolvabilité
- 83 Taux de cotisation du fonds de garantie LPP pour 1990
- 84 La signification pour la prévoyance professionnelle des mesures d'urgence du droit foncier
- 85 L'octroi de prêts hypothécaires par les institutions de prévoyance en faveur de leurs assurés
- 86 Directives sur le placement pour les institutions de prévoyance non enregistrées
- 87 Encouragement de la propriété du logement au moyen de la prévoyance individuelle liée; adjonction d'un 3<sup>e</sup> alinéa à l'article 3, OPP 3
- 88 Obligation de l'employeur de renseigner ses salariés concernant la prévoyance professionnelle
- 89 Informations

<b>14</b>	<b>30.11.1989</b>		<b>Bulletin de la prévoyance professionnelle no 14</b>
		<b>90</b>	<b>Edition spéciale</b> L'arrêté fédéral concernant des dispositions en matière de placement pour les institutions de prévoyance professionnelle et pour les institutions d'assurance
<b>15</b>	<b>09.01.1990</b>		<b>Bulletin de la prévoyance professionnelle no 15</b>
		<b>91</b>	<b>Indication</b> Assujettissement des requérants d'asile à la LPP
		<b>92</b>	<b>Jurisprudence</b> Jurisprudence: transfert de la prestation de libre passage d'une institution de prévoyance à l'autre et utilisation du solde de la prestation de libre passage non employé pour le rachat dans la nouvelle institution
		<b>93</b>	Taux de cotisation du Fonds de garantie LPP pour les années 1989 et 1990
		<b>94</b>	Enregistrement définitif des institutions de prévoyance placées sous la surveillance de l'OFAS
<b>16</b>	<b>28.09.1990</b>		<b>Bulletin de la prévoyance professionnelle no 16</b>
		<b>95</b>	<b>Indication</b> Les répercussions de l'AFDP sur les dispositions en matière de placement de l'OPP 2
		<b>96</b>	Dispositions en matière de placement pour les institutions de prévoyance professionnelle et pour les institutions d'assurance conformément à l'AFDP; parts à un patrimoine spécial "immeubles" des fondations de placement
		<b>97</b>	Bourses négociant les "Options et Futures"
		<b>98</b>	Admissibilité des swaps du taux d'intérêt (opérations change des intérêts) dans le cadre du placement de la fortune de prévoyance
		<b>99</b>	Securities Lending
		<b>100</b>	Obligation des caisses de compensation AVS de renseigner les organes de la prévoyance et de l'assurance-accidents obligatoire
		<b>101</b>	Approbation du droit cantonal par le Conseil fédéral conformément au 3e alinéa de l'article 97 LPP
		<b>102</b>	Informations (plus actuelles) - Pro domo
<b>17</b>	<b>15.10.1990</b>		<b>Bulletin de la prévoyance professionnelle no 17</b>
		<b>103</b>	<b>Jurisprudence</b> Jurisprudence: Fixation du salaire coordonné dans le cas d'un travailleur payé à l'heure et qui reçoit son salaire chaque mois.
		<b>104</b>	Jurisprudence: Cas de rachat d'années d'assurance
		<b>105</b>	Une institution de prévoyance est-elle autorisée à gérer des comptes de libre passage lorsqu'elle est sans nouvelles d'un assuré dont les rapports de travail sont résiliés?
		<b>106</b>	Versement en espèces de la prestation de libre passage, à un stade ultérieur, à un ayant droit qui a entrepris une activité lucrative indépendante
		<b>107</b>	Jurisprudence: Versement en espèces de la prestation de libre passage; notion du "montant insignifiant"
		<b>108</b>	Jurisprudence: Compatibilité de l'article 25, 1er alinéa, OPP 2 avec le droit fédéral? (Coordination avec l'assurance-accidents)
		<b>109</b>	Jurisprudence: Droit à une rente de veuf
<b>18</b>	<b>25.04.1991</b>		<b>Bulletin de la prévoyance professionnelle no 18</b>

110	<b>Indications</b>	Droit foncier et dispositions en matière de placement
111		Autorisation de fusions de fondations et répercussions pour les assurés et les institutions de prévoyance
112		Le champ d'application de la gestion paritaire des caisses enveloppantes
113		Affaire interne: changement de direction dans la division de la prévoyance professionnelle (plus actuelles)

**19** 12.08.1991

**Bulletin de la prévoyance professionnelle no 19**

114	<b>Indications</b>	Obligation de renseigner dans la prévoyance professionnelle
115		Valeurs des remboursements lors de la dissolution des contrats collectifs d'assurance par une institution de prévoyance
116		Ouverture de la procédure de consultation relative à l'encouragement de la propriété du logement dans la prévoyance professionnelle
117		Révision du droit concernant les fondations
118		Prolongation du droit à la rente d'orphelin d'un assuré invalide après l'âge de 18 ans
119		L'organisation de la Division prévoyance professionnelle (biffé)

**20** 30.12.1991

**Bulletin de la prévoyance professionnelle no 20**

120	<b>Indications</b>	Montants-limites valables dès le 1er janvier 1992
121		Adaptation des rentes de survivants et d'invalidité à l'évolution des prix au 1er janvier 1992
122		Taux de cotisation pour le fonds de garantie LPP
123	<b>Jurisprudence</b>	Jurisprudence: La notion de droit acquis
124		Jurisprudence: Versement en espèces de la prestation de libre passage lorsqu'un indépendant dénonce son assurance facultative
125		Jurisprudence : Droit acquis concernant les prestations de libre passage
126		Résiliation des contrats d'affiliation (en allemand)
126bis		Informations diverses

**21** 22.04.1992

**Bulletin de la prévoyance professionnelle no 21**

127	<b>Indication</b>	La prévoyance professionnelle et l'acquis communautaire
128	<b>Jurisprudence</b>	Jurisprudence: Age de la retraite différent pour les assurés hommes et femmes et principe constitutionnel de l'égalité de traitement entre hommes et femmes
129		Pilier 3a et LP
130		Affaire interne

**22** 26.06.1992

**Bulletin de la prévoyance professionnelle no 22**

131	<b>Indications</b>	Les conséquences du traité EEE sur le libre passage
132		Statistique des avoirs de libre passage

**23** 20.11.1992

**Bulletin de la prévoyance professionnelle no 23**

133	<b>Indications</b>	Modifications de la prévoyance professionnelle VSI
134		Montants-limites valables dès le 1er janvier 1993

			L'EEE et la prévoyance professionnelle
			Conséquences de l'EEE sur la prévoyance professionnelle liée
			Swaps
			Financement des cotisations d'employeur et d'employé
			Des cotisations LPP sont-elles dues sur les indemnités journalières de l'AI?
		<b>Jurisprudence</b>	Jurisprudence: intérêts moratoires en cas de transfert tardif de la prestation de libre passage
			Jurisprudence: montant de la prestation de libre passage en cas de licenciement pour raisons économiques
			Jurisprudence: Poursuite de la couverture d'assurance
			Jurisprudence: De la délimitation entre institutions d'assurance et institutions qui n'ont pas le caractère d'assurance
			Adaptation des rentes de survivants et d'invalidité en cours à l'évolution des prix
			Taux de cotisation pour le fond de garantie LPP pour l'année 1993
<b>24</b>	<b>23.12.1992</b>		<b>Bulletin de la prévoyance professionnelle no 24</b>
		<b>Indications</b>	Eurolex après le 6 décembre 1992
			Placement de la fortune chez l'employeur
			Résiliation de contrats d'affiliation
			Chômage et prévoyance professionnelle
<b>25</b>	<b>26.07.1993</b>		<b>Bulletin de la prévoyance professionnelle no 25</b>
		<b>Indications</b>	La Commission fédérale de la prévoyance professionnelle
			La Commission LPP au cours du premier semestre 1993
			Obligation des caisses de compensation AVS de renseigner les organes de la prévoyance professionnelle
			Le remboursement de la prestation de libre passage aux chômeurs ayant acquis un soi-disant statut d'indépendants
			Encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle
			Renforcement des dispositions en matière de placements de la prévoyance professionnelle
			Les bonifications complémentaires pour les membres de la génération d'entrée ayant des revenus modestes
			Qui peut se constituer une prévoyance selon le pilier 3a ?
			Païement en espèces de la prestation de libre passage à une femme qui cesse d'exercer une activité lucrative
			Augmentation des émoluments pour la surveillance des institutions de la prévoyance professionnelle
			Intérêts moratoires prélevés sur les rentes d'invalidité
			Droit à un libre passage intégral en cas de licenciement de l'employé
			Cotisations propres de l'assuré dans le calcul de la prestation de libre passage
			Saisissabilité, sur le plan du droit de poursuite, d'une prestation de libre passage lorsque l'assuré quitte définitivement la Suisse
			Rente d'invalidité - Incapacité de travail d'une personne déjà invalide

26	16.11.1993	165 166  167 168	<b>Indications</b>	<b>Bulletin de la prévoyance professionnelle no 26</b> Bonifications complémentaires uniques pour les membres de la génération d'entrée Adaptation des rentes de survivants et d'invalidité du régime obligatoire de la prévoyance professionnelle à l'évolution des prix au 1 <sup>er</sup> janvier 1994 Pas d'adaptation des montants-limites en 1994 dans la LPP et le pilier 3a Taux de cotisation pour le fonds de garantie pour l'an!1ée 1994
27	18.01.1994	169 170 171 172	<b>Indications</b>	<b>Bulletin de la prévoyance professionnelle no 27</b> Bonifications complémentaires uniques pour les membres de la génération d'entrée Mise en oeuvre de la loi sur le libre passage Encouragement à la propriété du logement Pilier 3a: Condition de l'activité lucrative
28	30.05.1994	173 174 175 176 177	<b>Indication</b> <b>Jurisprudence</b>	<b>Bulletin de la prévoyance professionnelle no 28</b> libre passage, encouragement à la propriété du logement et génération d'entrée Mesures provisionnelles Age de la retraite différent pour l'homme et pour la femme Contrat d'affiliation; dette de cotisations Rente d'invalidité; recouvrement de la pleine capacité de travail et interruption du délai d'attente 178 <b>Info OFAS</b> Nomination d'une nouvelle responsable à la tête de la section (biffé)
29	17.06.1994	179	<b>Indication</b>	<b>Bulletin de la prévoyance professionnelle no 29</b> Importantes remarques concernant l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur le libre passage dans la prévoyance professionnelle (LFLP)
30	05.10.1994		<b>Edition spéciale</b>	<b>Bulletin de la prévoyance professionnelle no 30</b> Ordonnance sur le libre passage dans la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité et Ordonnance sur l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle
31	08.12.1994	180 181 182 183 184	<b>Indication</b>	<b>Bulletin de la prévoyance professionnelle no 31</b> Indications concernant l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle A propos du libre passage Adaptation des rentes de survivants et d'invalidité du régime obligatoire de la prévoyance professionnelle à l'évolution des prix au 1er janvier Taux de cotisation pour le fonds de garantie LPP pour 1995 Montants-limites valables dès le 1er janvier 1995
32	21.04.1995			<b>Bulletin de la prévoyance professionnelle no 32</b>



		<b>185</b>	<b>Indications</b>	A propos de l'article 5, alinéa 1, lettre c, LFLP
		<b>186</b>		Questions sur le libre passage.
		<b>187</b>		LFLP: Réserves pour questions de santé
		<b>188</b>		Indications concernant l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle
		<b>189</b>		Instruction et directive complétant l'instruction de l'Office fédéral chargé du registre foncier et du droit foncier
		<b>190</b>		Correctif
		<b>191</b>	<b>Jurisprudence</b>	Jurisprudence: L'assuré ne peut choisir entre les prestations de vieillesse et la prestation de libre passage
<b>33</b>	<b>12.06.1995</b>	<b>Bulletin de la prévoyance professionnelle no 33</b>		
		<b>192</b>	<b>Indications</b>	Indications concernant l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle
		<b>193</b>		Circulaires nos 22 et 23 de l'administration fédérale des contributions
		<b>194</b>		Informations internes (biffé)
<b>34</b>	<b>08.12.1995</b>	<b>Bulletin de la prévoyance professionnelle no 34</b>		
		<b>195</b>	<b>Indications</b>	Adaptation des rentes de survivants et d'invalidité du régime obligatoire de la prévoyance professionnelle à l'évolution des prix au 1er janvier 1996
		<b>196</b>		Fonds de garantie LPP; taux de cotisation pour 1996
		<b>197</b>		Pas d'adaptation des montants-limites en 1996 dans la LPP et dans le pilier 3a
		<b>198</b>		Inadmissibilité des institutions de prévoyance du personnel constituées sous forme de fondations de libre passage et de fondations de placement
		<b>199</b>		Transfert de la prestation de libre passage à l'institution supplétive
		<b>200</b>	<b>Publications</b>	Bonifications complémentaires uniques pour la génération d'entrée pour l'année 1996
		<b>201</b>		Publication de l'Office fédéral chargé du droit du registre foncier et du droit foncier Errata concernant le texte français de la LFLP et de l'OLP
<b>35</b>	<b>20.05.1996</b>	<b>Bulletin de la prévoyance professionnelle no 35</b>		
			<b>Edition spéciale</b>	Révision de la OPP 2: modification des prescriptions en matière de comptabilité et de placement / utilisation des instruments financiers dérivés
<b>36</b>	<b>16.09.1996</b>	<b>Bulletin de la prévoyance professionnelle no 36</b>		
		<b>202</b>	<b>Indication</b>	Modification des prescriptions de l'OPP 2 relatives à la comptabilité et aux placements / utilisation des instruments financiers dérivés
		<b>203</b>	<b>Jurisprudence</b>	Contrôle de l'affiliation des employeurs
		<b>204</b>		Rente d'invalidité et droit intertemporel
		<b>205</b>		Calcul du salaire coordonné à prendre en considération pour le montant de la rente d'invalidité
		<b>206</b>		Prestation de libre passage et retraite anticipée
		<b>207</b>		Aggravation du degré d'invalidité et augmentation de la rente
		<b>208</b>		Organigramme de la prévoyance professionnelle (non publié)

<b>37</b>	<b>11.12.1996</b>		<b>Bulletin de la prévoyance professionnelle no 37</b>	
		209	<b>Indications</b>	Entrée en vigueur de l'extension de la couverture en cas d'insolvabilité
		210		Fonds de garantie LPP; taux de cotisation pour 1997
		211		Montants-limites valables dès le 1 <sup>er</sup> janvier 1997
		212		Adaptation des rentes de survivants et d'invalidité du régime obligatoire de la prévoyance professionnelle à l'évolution des prix au 1 <sup>er</sup> janvier 1997
		213		Modification de l'OPP 3: Cession au conjoint de droits de prévoyance
		214		Modification de l'OPP 2, OPP 3, OFG 2 et OLP au 1er janvier 1997
		215	<b>Prises de position</b>	Indications concernant l'encouragement à la propriété du logement
		216		Calcul de la surassurance lors d'un versement anticipé ou en cas de divorce
		217		Rachat lors de l'entrée dans une institution de prévoyance
218	<b>Jurisprudence</b>	Arrêt du TFA du 22 octobre 1996 dans la cause M-L W.– fondation P. de libre passage		
<b>38</b>	<b>12.03.1997</b>		<b>Bulletin de la prévoyance professionnelle no 38</b>	
		<b>Edition spéciale</b>	Ordonnance sur la prévoyance professionnelle obligatoire des chômeurs	
<b>39</b>	<b>30.10.1997</b>		<b>Bulletin de la prévoyance professionnelle no 39</b>	
219		<b>Indications</b>	Publication de recommandations spécifiques en italien	
220			Versement des prestations de sortie non réclamées à l'institution supplétive	
221			Fonds de garantie LPP; taux de cotisation pour 1998	
222	<b>Prises de position</b>		Indications concernant l'encouragement à la propriété du logement	
223			Affiliation des chômeurs à la LPP pour les risques décès et invalidité	
224			Effets du divorce sur les 2e et 3e piliers	
225	<b>Jurisprudence</b>		Tâches de l'autorité de surveillance en cas de liquidation	
226			Non transfert des cotisations	
227			Récusation de juges	
228			Licenciement économique et fonds libres	
229			Portée de la déclaration d'une institution de prévoyance	
230			Transformation d'une rente d'invalidité en rente de vieillesse	
231			Versement d'un capital de prévoyance à un personne vivant en concubinage (prévoyance plus étendue)	
<b>40</b>	<b>22.12.1997</b>		<b>Bulletin de la prévoyance professionnelle no 40</b>	
232		<b>Indications</b>	Pas d'adaptation des montants-limites en 1998 dans la LPP et dans le pilier 3a	
233			Adaptation des rentes de survivants et d'invalidité du régime obligatoire de la prévoyance professionnelle à l'évolution des prix au 1er janvier 1998	
234	<b>Prises de position</b>		Encouragement à la propriété du logement: changement de l'institution de prévoyance et mention	
<b>41</b>	<b>01.07.1998</b>		<b>Bulletin de la prévoyance professionnelle no 41</b>	

	235	<b>Indication</b>	Bonifications complémentaires uniques pour la génération d'entrée pour l'année 1998
	236	<b>Prises de position</b>	Utilisation des avoirs libres des institutions de prévoyance pour la réduction des cotisations
	237	<b>Jurisprudence</b>	Droit à l'information d'une caisse de prévoyance affiliée à une fondation collective à l'encontre du conseil de fondation
	238		Nouvelles règles de financement du fonds de garantie LPP
	239	<b>Annexe</b>	Table chronologique des matières du bulletin de la prévoyance professionnelle (nos 1 à 40)

**42** 29.10.1998

**Bulletin de la prévoyance professionnelle no 42**

	240	<b>Indications</b>	Ouverture de la procédure de consultation sur la première révision de la LPP
	241		Adoption du message concernant les avoirs de prévoyance oubliés
	242		Programme de stabilisation 1998: mesures touchant la prévoyance professionnelle
	243		Annonce au fonds de garantie LPP selon les nouvelles règles de financement
	244		Fonds de garantie LPP: taux de cotisation pour 1999
	245		Adaptation au renchérissement des rentes de survivants et d'invalidité de la prévoyance professionnelle obligatoire au 1er janvier 1999
	246		Ordre des bénéficiaires dans le 2e pilier et dans le pilier 3a
	247		Répercussions micro-économiques et macro-économiques de la première révision de la LPP
	248	<b>Prise de position</b>	Le délai de trois ans pour réclamer le paiement en capital en lieu et place de la rente de vieillesse
	249	<b>Jurisprudence</b>	Répartition de fonds libres en cas de liquidation partielle d'institutions communes

**43** 30.11.1998

**Bulletin de la prévoyance professionnelle no 43**

	250	<b>Indication</b>	Montants-limites valables dès le 1er janvier 1999
	251	<b>Prises de position</b>	Interdiction de l'exclusion du risque accidents
	252		Introduction de l'Euro: impact sur les institutions de prévoyance dans le cadre des directives de placement et des limites de l'OPP 2

**44** 14.04.1999

**Bulletin de la prévoyance professionnelle no 44**

	253	<b>Indication</b>	11e révision de l'AVS et 1re révision de la LPP : premières décisions du Conseil fédéral
	254	<b>Prises de position</b>	Montant maximal du gain assuré dans la prévoyance professionnelle surobligatoire
	255		Encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle et amortissement des fonds octroyés conformément à la LCAP
	256	<b>Jurisprudence</b>	Equivalence des cotisations et des prestations d'entrée
	257		Rente de veuf
	258		Notion d'incapacité de travail et principe d'assurance
	259		Rente d'invalidité et principe d'assurance
	260		Evaluation de l'invalidité
	261		Evaluation de l'invalidité - état de fait déterminant
	262		Indemnités journalières de l'assurance-maladie en lieu et place du salaire et versement différé de la rente d'invalidité
	263		Émoluments en cas de versement anticipé ou de mise en gage des prestations de vieillesse
	264		Rentes d'invalidité - Avantages injustifiés

	265		Procédure - Compétence des autorités juridictionnelles
	266		Actions en constatation
	267		Compensation et compétence pour trancher des questions préjudicielles
		<b>Annexe</b>	Communiqué de presse du 6 avril 1999
<b>45</b>	19.04.1999		<b>Bulletin de la prévoyance professionnelle no 45</b>
	268	<b>Edition spéciale</b>	Avoirs oubliés des caisses de pension: Mis en vigueur et ordonnance d'application
<b>46</b>	20.08.1999		<b>Bulletin de la prévoyance professionnelle no 46</b>
	269	<b>Edition spéciale</b>	Exigences posées aux fondations de placement soumises à la surveillance de l'OFAS
<b>47</b>	22.11.1999		<b>Bulletin de la prévoyance professionnelle no 47</b>
	270	<b>Edition spéciale</b>	Modification de l'ordonnance sur le libre passage
<b>48</b>	21.12.1999		<b>Bulletin de la prévoyance professionnelle no 48</b>
	271	<b>Indications</b>	Entrée en vigueur de la loi fédérale sur le programme de stabilisation 1998
	272		Fonds de garantie LPP; taux de cotisation pour l'an 2000
	273		Adaptation des rentes de survivants et d'invalidité du régime obligatoire de la prévoyance professionnelle à l'évolution des prix au 1er janvier 2000
	274		Pas d'adaptation des montants-limites dans la LPP
	275		L'OFAS sur Internet
	276		Possibilités d'atteindre l'institution supplétive LPP
	277	<b>Prises de position</b>	Invalidité - délai d'attente
	278		Obligation de renseigner les autorités de poursuite
	279		Surveillance dans la prévoyance professionnelle – Confédération et cantons
	280		Prévoyance professionnelle: gestion paritaire de l'institution de prévoyance
	281		Affiliation d'associations à des institutions collectives et communes
	282		Utilisation des fonds libres des institutions de prévoyance pour la réduction des cotisations
	283		Contrats d'affiliation avec une institution collective
	284		Contrats d'affiliation avec une institution de prévoyance du personnel pour employeurs étroitement liés sur le plan économique ou financier
	285		Dissolution des contrats d'adhésion: compensation des primes impayées avec les prestations et dissolution rétroactive des contrats d'adhésion
	286	<b>Jurisprudence</b>	Liquidation partielle
	287		Versement de la prestation de vieillesse sous forme de capital en lieu et place de la rente – consentement du conjoint – compétence du tribunal institué par l'article 73 LPP
	288		Surindemnisation – non-adaptation du règlement de l'institution de prévoyance à la nouvelle teneur de l'article 24 OPP 2 (en vigueur dès le 1.1.93)
<b>49</b>	03.03.2000		<b>Bulletin de la prévoyance professionnelle no 49</b>
	289	<b>Indications</b>	Organigramme de la Division au 1 <sup>er</sup> janvier 2000
	290		Changement d'adresse

291	<b>Prises de position</b>	Modification de l'art. 7 OLP - application dans le temps
292		Divorce - prestation de libre passage à partager
293		Prise de position du groupe de travail "Surveillance Confédération et cantons" Contrats d'affiliation avec une institution collective - errata au ch. 283
294	<b>Jurisprudence</b>	Contentieux
295		Prestations de survivants/d'invalidité - coordination avec l'assuranceaccidents
296		Surindemnisation - adaptation de la limite de surassurance au revenu hypothétique
297		Surindemnisation - adaptation à l'évolution des prix
298		Réticence dans la prévoyance plus étendue
299		Compétence des tribunaux selon l'art. 73 LPP dans un litige opposant employeur et employé quant au paiement de cotisations LPP
300		Limitation à l'obligation de renseigner des caisses de pensions à l'égard des autorités fiscales fédérale et cantonales

**50** 08.04.2000

**Bulletin de la prévoyance professionnelle no 50**

301	<b>Edition spéciale</b>	Révision de l'OPP 2: modification des dispositions relatives aux placements de la fortune de l'institution de prévoyance
-----	-------------------------	--

**51** 22.06.2000

**Bulletin de la prévoyance professionnelle no 51**

302	<b>Indication</b>	Divorce et prétentions à l'égard des institutions de prévoyance
303	<b>Edition spéciale</b>	Répartition volontaire et périodique des fonds libres
304		Garantie de l'exécution de liquidations partielles par l'organe de contrôle
305	<b>Jurisprudence</b>	Surindemnisation
306		Indemnité de dépens et compétence du Tribunal fédéral des assurances
307		Principe procédural de la maxime d'office
308		Quand peut-on renoncer à une liquidation partielle?

**52** 31.08.2000

**Bulletin de la prévoyance professionnelle no 52**

309	<b>Edition spéciale</b>	Accord entre la Suisse et l'UE - conséquences sur le 2ème pilier
-----	-------------------------	--

**53** 05.10.2000

**Bulletin de la prévoyance professionnelle no 53**

310	<b>Indications</b>	Nouvelles dispositions légales sur la protection des données dans la LPP
311		Fonds de garantie LPP: taux de cotisation 2001
312	<b>Prises de position</b>	Précisions concernant l'article 59 OPP 2
313		Calcul de la prestation de sortie au moment de la conclusion du mariage
314		Age de la retraite des femmes dans la LPP dès 2001
315	<b>Jurisprudence</b>	Limitation du nombre de comptes de libre passage ou de polices de libre passage
316		Réticence
317		Prescription et affiliation d'office
318		Contestation entre ayant droits et employeurs
319		Conversion de la rente d'invalidité en rente de vieillesse
320		Droit applicable à la prestation de sortie

	321		Récusation et adaptation des rentes au renchérissement
	322		Absence de choix entre la prestation de libre passage et la rente de vieillesse
	323		Compétence du tribunal selon l'article 73 LPP en cas de non-versement des contributions par l'employeur
	324		Interruption du lien de connexité temporelle
	325		Liquidation partielle; répartition des fonds libres
	326		Cession du droit aux prestations; compétence du juge selon l'article 73 LPP; qualité pour recourir; moment où les prestations deviennent exigibles
	327		Surindemnisation et activité indépendante sans la survenance de l'invalidité
<b>54</b>	<b>09.10.2000</b>		<b>Bulletin de la prévoyance professionnelle no 54</b>
	328	<b>Edition spéciale</b>	Directives sur l'utilisation des fonds libres de la prévoyance professionnelle aux fins de réduction ou de suspension des cotisations
<b>55</b>	<b>30.11.2000</b>		<b>Bulletin de la prévoyance professionnelle no 55</b>
	329	<b>Edition spéciale</b>	Questions relatives à l'encouragement au logement
<b>56</b>	<b>29.12.2000</b>		<b>Bulletin de la prévoyance professionnelle no 56</b>
	330	<b>Indications</b>	Montants-limites valables dès le 1 <sup>er</sup> janvier 2001
	331		Adaptation des rentes de survivants et d'invalidité du régime obligatoire à l'évolution des prix au 1er janvier 2001
	332		Programme de stabilisation – ordonnance d'application de l'art. 79a LPP sur la limitation du rachat dans la prévoyance professionnelle
	333		Convention complémentaire avec le Liechtenstein : question du libre passage
	334	<b>Prises de position</b>	Soumission à la LPP des travailleurs temporaires
	335		Rachat d'années d'assurance
	336	<b>Jurisprudence</b>	Renseignements erronés fournis par l'institution de prévoyance - Protection de la bonne foi de l'assuré
	337		Détermination du salaire coordonné
	338		Droit applicable en cas de divorce
	339		Interprétation du contrat de prévoyance
	340		Maintien de la prévoyance pour survivants
	341		Prévoyance professionnelle et droit des successions
	342		Prestations de survivants de femme divorcée
	343		Réticence
	344		Survenance de l'incapacité de travail à l'origine de l'invalidité
	345		Moyens de preuve nouveaux
	346		Prescription
	347		Délai pour se départir du contrat en cas de réticence
	348		Evaluation de l'invalidité
	349		Récusation et affiliation obligatoire à la LPP

<b>57</b>	29.06.2001		<b>Bulletin de la prévoyance professionnelle no 57</b>
		350	<b>Indication</b> Continuation de l'assurance des travailleuses qui n'ont pas encore atteint l'âge ordinaire de la retraite AVS
		351	<b>Prises de position</b> Questions sur l'application de la loi fédérale du 23 mars 2001 relative à la continuation de l'assurance des travailleuses dans la prévoyance professionnelle
		352	<b>Jurisprudence</b> Nullité du paiement en espèces lorsque la signature du conjoint manque ou qu'elle a été falsifiée
		353	Indication de l'Administration fédérale des contributions Mesures urgentes dans le domaine du droit de timbre
<b>58</b>	10.10.2001		<b>Bulletin de la prévoyance professionnelle no 58</b>
		354	<b>Prises de position</b> Encouragement au logement : questions liées au gage dans le 2ème et 3ème piliers
		355	Encouragement au logement : responsabilité solidaire des époux
		356	Encouragement au logement et délai de 3 ans de l'art. 30c al. 1 LPP
		357	Les versements de bonus sont-ils soumis à cotisations selon la LPP ?
		358	Fiscalisation des plans d'épargne pour cadres
		359	
		360	<b>Jurisprudence</b> Transfert de l'avoir de prévoyance entre institution de prévoyance suisses et liechtensteinoises Précision concernant la force contraignante de la décision de l'AI pour le début de l'incapacité de travail
		361	Rente d'invalidité payée à vie
		362	Cas spécial de début du délai de prescription des cotisations
363	Motif de récusation d'un juge		
364	Droit à une attestation de départ		
365	<b>Erratum</b> Errata Bulletin 57 ch. 551, note 8		
<b>59</b>	10.12.2001		<b>Bulletin de la prévoyance professionnelle no 59</b>
		366	<b>Indications</b> Adaptation des rentes de survivants et d'invalidité du régime obligatoire à l'évolution des prix au 1er janvier 2002
		367	Modification de l'art. 49a OPP2
		368	Bonifications complémentaires uniques pour la génération d'entrée pour 2002
		369	Cotisations au fonds de garantie pour 2002
370	Analyse des effets de la loi sur le libre passage et de l'encouragement au logement : appel d'offres		
371	<b>Jurisprudence</b> Pas de prescription de la prestation de libre passage tant que dure l'obligation de maintenir la prévoyance		
<b>60</b>	30.01.2002		<b>Bulletin de la prévoyance professionnelle no 60</b>
372	<b>Edition spéciale</b> Procédure applicable en cas de découvert résultant de la chute des cours		
<b>61</b>	22.05.2002		<b>Bulletin de la prévoyance professionnelle no 61</b>

		<b>373</b>	<b>Indication</b>	Le droit européen applicable à la prévoyance professionnelle
		<b>374</b>	<b>Jurisprudence</b>	Preuve indubitable de la survenance de l'incapacité de travail déterminante en matière de prévoyance professionnelle
		<b>375</b>		Effet du rachat d'années d'assurance en vue d'une retraite anticipée en cas de poursuite de l'activité jusqu'à 65 ans
		<b>376</b>		Constatation de la nullité du paiement en espèces
		<b>377</b>		Liquidation partielle d'une fondation patronale

**62** 30.05.2002

**Bulletin de la prévoyance professionnelle no 62**

		<b>378</b>		Enquête sur la capacité de risque des institutions de prévoyance
--	--	------------	--	--

**63** 17.07.2002

**Bulletin de la prévoyance professionnelle no 63**

		<b>379</b>	<b>Prises de position</b>	Divorce et retraite
		<b>380</b>	<b>Jurisprudence</b>	Partage de la prestation de sortie en cas de divorce lorsque le lieu de résidence du conjoint bénéficiaire est inconnu
		<b>381</b>		Encouragement à la propriété du logement et divorce : Sort du versement anticipé effectué antérieurement au mariage
		<b>382</b>		Responsabilité pour des prêts et des crédits sur compte courant accordés peu de temps avant l'ouverture de la faillite de la société employeur
		<b>383</b>		Compensation et cession de créances - exception de l'inexécution de la prestation
		<b>384</b>		Résiliation d'un contrat d'affiliation à une fondation collective: les rentiers sont transférés à la nouvelle institution de prévoyance conformément au contrat d'affiliation

**64** 28.10.2002

**Bulletin de la prévoyance professionnelle no 64**

		<b>385</b>	<b>Indication</b>	Fonds de garantie LPP; taux de cotisation pour l'an 2003
		<b>386</b>	<b>Prises de position</b>	Réalisation du gage grevant des prestations de prévoyance dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement lorsque l'ayant droit atteint l'âge de la retraite anticipée
		<b>387</b>		Compensation de la lacune résultant d'un versement anticipé pour la propriété du logement, sans remboursement de ce dernier
		<b>388</b>		Versement du capital en lieu et place de la rente – l'assuré peut-il revenir sur son choix et à quelles conditions?
		<b>389</b>	<b>Jurisprudence</b>	Obligation d'enquêter du juge LPP
		<b>390</b>		Prestation de libre passage et retraite anticipée
		<b>391</b>		Calcul de surindemnisation pour les personnes travaillant à temps partiel; interprétation d'une disposition réglementaire d'une caisse de droit public
		<b>392</b>		Obligation des caisses de pension de renseigner les autorités fiscales fédérales et cantonales

**65** 31.10.2002

**Bulletin de la prévoyance professionnelle no 65**

		<b>393</b>	<b>Edition spéciale</b>	Abaissement du taux d'intérêt minimal à 3,25 pour cent ; communiqué de presse, texte de l'ordonnance et commentaires
--	--	------------	-------------------------	--



<b>394</b>		Montants-limites valables dès le 1 <sup>er</sup> janvier 2003
<b>395</b>		Adaptation des rentes de survivants et d'invalidité du régime obligatoire de la prévoyance professionnelle à l'évolution des prix au 1 <sup>er</sup> janvier 2003
<b>396</b>	<b>Prises de position</b>	Taux d'intérêt minimal de 4 pour cent

66 17.01.2003

### Bulletin de la prévoyance professionnelle no 66

- 397 **Indications** Modifications dans la prévoyance professionnelle suite à l'entrée en vigueur de la LPGA  
398 Modification de l'OPP 2 concernant les rentes pour couples AVS/A  
399 Chiffres repères dans la prévoyance professionnelle  
400 Droit international et art. 1er, al. 2, OPP 2  
401 **Prises de position** Divorce et prévoyance professionnelle  
402 **Jurisprudence** Le transfert d'une entreprise au sens de l'art. 333 (a)CO n'implique pas une dissolution des rapports de travail susceptible d'entraîner un cas de libre passage  
403 La demande de restitution de prestations de la prévoyance professionnelle obligatoire versées à tort par une institution de prévoyance relève-t-elle de l'art. 47 LAVS ou convient-il d'appliquer les règles du CO ?  
404 Détermination du salaire coordonné pour le calcul de la rente d'invalidité LPP alors que les rapports de travail ont duré moins d'une année et que les conditions d'engagement ont été fondamentalement modifiées. Absence d'éléments probants pour le calcul du revenu déterminant et application de la convention collective

#### Erratum

67 02.05.2003

### Bulletin de la prévoyance professionnelle no 67

- 405 **Edition spéciale** Examen périodique de la situation financière des institutions de prévoyance

68 10.06.2003

### Bulletin de la prévoyance professionnelle no 68

- 406 **Edition spéciale** Mesures destinées à résorber les découverts dans la prévoyance professionnelle

69 12.09.2003

### Bulletin de la prévoyance professionnelle no 69

- 407 Fixation du taux d'intérêt minimal dans la prévoyance professionnelle : modification de l'OPP 2

70 27.10.2003

### Bulletin de la prévoyance professionnelle no 70

- 408 **Indications** Adaptation des rentes de survivants et d'invalidité du régime obligatoire à l'évolution des prix au 1er janvier 2004  
409 Fonds de garantie LPP; taux de cotisation pour l'an 2004  
410 Compensation des prestations d'assurance-chômage avec des prestations de prévoyance professionnelle  
411 **Prises de position** Fin de l'assujettissement à l'assurance obligatoire et maintien de la prévoyance professionnelle  
412 Promesse de vente et versement anticipé pour la propriété du logement  
413 **Jurisprudence** Intérêts sur la prestation de sortie  
414 Invalidité partielle et divorce  
415 Compétence de l'institution de prévoyance et résiliation anticipée des rapports de travail  
416 Légitimation passive de l'ancien employeur  
417 Versement de la prestation de sortie en cas de divorce

418 Invalidité partielle lors de deux emplois à mi-temps  
419 Résiliation des rapports de travail à un âge où il existe un droit à la rente de vieillesse  
420 Compétence du juge de l'art. 73 en cas de divorce  
421 Affiliation d'office par l'institution supplétive

71 23.12.2003

### Bulletin de la prévoyance professionnelle no 71

422 **Indications** Pas d'adaptation des montants-limites dans la LPP  
423 Chiffres repères dans la prévoyance professionnelle  
424 **Jurisprudence** Obligation pour l'institution de prévoyance d'accepter le transfert d'une prestation de sortie après la survenance d'un cas de prévoyance  
425 Date déterminante pour la liquidation partielle d'une institution de prévoyance

72 08.04.2004

### Bulletin de la prévoyance professionnelle no 72

426 **Edition spéciale** Entrée en vigueur au 1er avril 2004 de la 1ère étape de la révision de la LPP, concernant la transparence la gestion primaire et la résiliation des contrats d'assurance collective

73 08.04.2004

### Bulletin de la prévoyance professionnelle no 73

427 **Edition spéciale** Examen périodique de la situation financière des institutions de prévoyance

74 30.04.2004

### Bulletin de la prévoyance professionnelle no 74

428 **Indication** Union Européenne - Attestation du droit à une rente, formulaire E 121  
429 **Prises de position** Prélèvement des avoirs du pilier 3a - âge terme  
430 Produits destinés à compléter le régime de retraite, fondés sur l'art. 339b CO  
431 **Jurisprudence** Accession à la propriété du logement: peut-on également englober dans un contrat de mise en gage les intérêts de retard, les frais de réalisation du gage ou divers autres frais?  
432 Durée des réserves de santé dans le domaine subobligatoire et procédure  
433 Obligation de verser des prestations suite à une admission expresse et sans réserve  
434 Obligation de verser des prestations sur la base de renseignements erronés (protection de bonne foi)  
435 Réserves de santé rétroactives ou dénonciation du contrat?  
436 Moyens de droit lors de la détermination du droit au fonds libres  
437 Divorce et prévoyance professionnelle : confirmation par le Tribunal fédéral de la prise de position de l'OFAS citée sous chiffre 401 dans le bulletin de la prévoyance professionnelle no 66, du 17 janvier 2003  
438 Adaptation au renchérissement dans les rapports de prévoyance de droit public  
439 Dans le cadre de la procédure de divorce, la voie de droit selon art. 73 LPP est également ouverte pour les litiges avec une institution de libre passage  
440 Versement en espèces sans le consentement du conjoint, suivi d'un divorce  
441 Une institution de prévoyance doit réparer le dommage résultant d'un paiement en espèces effectué à tort  
442 Invalidité, surindemnisation et versement anticipé pour le logement  
443 Distribution des fonds libres et résiliation du contrat de travail par l'employé

**Erratum**

**75** 02.07.2004

**Bulletin de la prévoyance professionnelle no 75**

444 **Edition spéciale**  
445

Entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2005 de la 2<sup>ème</sup> étape de la révision de la LPP  
Invalidité – Questions de droit transitoire

**76** 22.07.2004

**Bulletin de la prévoyance professionnelle no 76**

446 **Indication**

Obligation de s'affilier à une institution de prévoyance (art. 11 LPP) pour les employeurs de l'UE sans établissement stable en Suisse

447 **Prises de position**

Pratique de certaines assurances en cas de résiliation des contrats d'assurance collective

448

Vente forcée du logement et remboursement du versement anticipé

449 **Jurisprudence**

En cas de réticence de la part de l'assuré, l'institution de prévoyance est fondée, dans les quatre semaines après avoir pris connaissance du fait, à exclure la prévoyance surobligatoire prévue dans le contrat de prévoyance. Le délai commence à courir le jour où l'institution de prévoyance a reçu le dossier de l'assurance-invalidité

450

Calcul de surindemnisation et comparaison avec le revenu du frère de l'assuré dans l'entreprise familiale

451

Compétence pour statuer sur l'action en responsabilité civile contre l'institution de prévoyance

452

Pas de droit à la prise en compte d'avoirs provenant d'une institution de libre passage après la survenance d'un cas de prévoyance

453

Droit de recours du fonds de garantie contre un canton dont l'autorité de surveillance a contribué par sa faute à l'insolvabilité d'une institution de prévoyance

454

Annonce d'un salaire inexistant

455

Divorce et partage de la prévoyance

456

Compensation de la créance en dommages-intérêts contre le mari divorcé avec la créance de l'épouse divorcée

**77** 07.10.2004

**Bulletin de la prévoyance professionnelle no 77**

457 **Edition spéciale**

Nouvelle réglementation de la gestion paritaire des institutions collectives et communes

**78** 09.12.2004

**Bulletin de la prévoyance professionnelle no 78**

458 **Indications**

Fixation du taux d'intérêt minimal dans la prévoyance professionnelle: modification de l'OPP2

459

Fonds de garantie LPP; taux de cotisation pour l'an 2005

460

Rentes de survivants et d'invalidité de la prévoyance professionnelle obligatoire: adaptation à l'évolution des prix au 1<sup>er</sup> janvier 2005

461

Prévoyance professionnelle : adaptation des montants-limites

462

Mesures d'assainissement dans la prévoyance professionnelle

463 **Prises de position**

Versement en espèces de la prestation de sortie lors du départ définitif de la Suisse

464

**Jurisprudence**

Rente d'invalidité viagère

465

Encouragement à la propriété du logement - délai de 3 ans

466

Compétence du tribunal de l'art. 73 LPP et gestion paritaire

467 Pouvoir d'appréciation des autorités de surveillance LPP  
468 Indépendance de l'expert

**Erratum  
annexes**

Chiffres repères dans la prévoyance professionnelle  
Tableau synoptique

**79** 27.01.2005

**Bulletin de la prévoyance professionnelle no 79**

469 **Indications**

Directives sur le contrôle de l'affiliation des employeurs à une institution de prévoyance professionnelle conformément à l'article 11 LPP (CAIP)

470

1re révision LPP : les dispositions de l'ordonnance relatives au "paquet fiscal" mises en consultation

471 **Prises de position**

Art. 65d, al. 2, let. b, LPP : Contribution d'assainissement à la charge des rentiers

472

Les bénéficiaires au sens de l'art. 20a LPP

**80** 22.03.2005

**Bulletin de la prévoyance professionnelle no 80**

473 **Prises de position**

Liquidation partielle et totale d'une institution de prévoyance et application de la loi sur la fusion dans le cadre d'un transfert de patrimoine (art. 53b et ss LPP ; art. 98 Lfus)

474

Ouverture d'un compte courant auprès de l'employeur lorsque celui-ci est une banque

**Erratum**

Bulletin de la prévoyance professionnelle no 74

**81** 22.03.2005

**Bulletin de la prévoyance professionnelle no 81**

475 **Edition spéciale**

(Examen périodique de la situation financière des institutions de prévoyance)

**82** 24.05.2005

**Bulletin de la prévoyance professionnelle no 82**

476 **Indications**

Rapport sur le traitement équivalent en cas de libre passage et de liquidation partielle

477

Rapport sur « Comparaison entre l'AVS et la prévoyance professionnelle (PP) sous l'angle économique »

478 **Prises de position**

Art. 24 al. 2 OPP 2: que faut-il entendre par revenu ou revenu de remplacement que l'assuré pourrait encore raisonnablement réaliser?

479

Poursuite de l'assurance obligatoire LPP et allocation de maternité

480

Pratique opérée par certaines institutions bancaires en matière d'encouragement à la propriété du logement et plus particulièrement en matière de mise en gage

481 **Jurisprudence**

Révocation du versement en capital

482

Institutions enveloppantes en primauté des cotisations : taux d'intérêt nul en cas de découvert

483

Divorce - partage de la prestation de sortie lors de la réalisation du risque - droit applicable

**83** 16.06.2005

**Bulletin de la prévoyance professionnelle no 83**

484 **Edition spéciale**

Entrée en vigueur au 1er janvier 2006 de la 3ème étape de la révision de la LPP

**84** 12.07.2005

**Bulletin de la prévoyance professionnelle no 84**

485 **Prises de position**

Durée du rapport de prévoyance en cas de versement d'indemnités journalières pour maladie

- 486 Ouverture d'un compte courant auprès d'un employeur lorsque celui-ci est une banque.  
Précision au sujet du bulletin no 80, chiffre 474
- 487 Article 79b, alinéas 3 et 4, LPP (rachat)
- 488 **Jurisprudence** Refus de prestations de survivants et faute de l'assuré
- 489 Institution de prévoyance de droit public ; modification du règlement Financement intégral de l'institution de prévoyance : augmentation des cotisations de l'employeur; délimitation des voies de droit selon les art. 73 et 74 LPP

**85** 08.09.2005

**Bulletin de la prévoyance professionnelle no 85**

- 490 **Prises de position** Versement de la prestation de libre passage et Accord CH-UE sur la libre circulation des personnes - Quelques cas particuliers
- 491 Versement de la prestation de la prévoyance professionnelle à l'étranger
- 492 Versement anticipé et propriété commune des conjoints avec une tierce personne
- 493 **Jurisprudence** Compétence du tribunal de l'art. 73 LPP, action en responsabilité par l'assuré et critères de répartition des fonds libres
- 494 En l'absence d'une situation de liquidation totale ou partielle, l'employeur n'a pas à répondre du découvert technique en cas de sous-couverture envers l'institution de prévoyance
- 495 Incidence du changement d'institution de prévoyance par l'employeur sur l'incapacité de travail d'une salariée
- 496 Le fait que l'un des conjoints ait atteint l'âge à partir duquel il peut prendre une retraite anticipée en vertu des dispositions réglementaires de son institution de prévoyance n'empêche pas le partage de la prestation de sortie en cas de divorce
- 497 Une réglementation dérogeant à la LPP qui ne prévoit pas pour les rentes de vieillesse des rentes pour enfants recueillis et du premier lit ne porte pas atteinte aux principes constitutionnels de l'égalité de traitement et de l'interdiction de l'arbitraire
- 498 Prévoyance professionnelle obligatoire pour les collaborateurs libres travaillant dans l'informatique
- 499 Encouragement à la propriété du logement et divorce: Prise en compte du versement anticipé dans le partage de la prestation de sortie
- 500 Pas de droit à une part des réserves de fluctuation lorsque des avoirs sont transférés en espèces dans le cadre d'une liquidation partielle

**86** 31.10.2005

**Bulletin de la prévoyance professionnelle no 86**

- 501 **Edition spéciale** Questions sur l'application des nouvelles dispositions de la LPP et du 3e paquet d'ordonnances (paquet fiscal) lié à la 1re révision de la LPP (entrée en vigueur au 1er janvier 2006)

**87** 16.11.2005

**Bulletin de la prévoyance professionnelle no 87**

- 502 **Indications** Pas d'adaptation des montants-limites dans la LPP
- 503 Rentes de survivants et d'invalidité de la prévoyance professionnelle obligatoire: adaptation à l'évolution des prix au 1er janvier 2006
- 504 Fonds de garantie; taux de cotisation pour l'an 2006

		<b>505</b>	<b>Prises de position</b>	Assujettissement à la LPP des travailleurs engagés par une entreprise de travail temporaire lorsque la durée cumulée des missions dépasse 3 mois
		<b>506</b>		Acquisition par un concubin d'un logement en copropriété et constitution d'un droit d'usufruit réciproque
		<b>507</b>		Compensation des créances en restitution de l'assurance-chômage avec des versements ultérieurs de l'assureur LPP en cas d'invalidité
		<b>508</b>	<b>Jurisprudence</b>	Pas d'assujettissement à la LPP en cas de contrat de travail de durée déterminée inférieure à 3 mois
		<b>509</b>		Problématique concernant la réglementation de la prévoyance professionnelle dans le cadre de jugements de divorce étrangers
		<b>510</b>		Pas de compensation avec les cotisations suite à un versement anticipé pour le logement d'un montant trop élevé
			<b>Annexe</b>	Chiffres repères dans la prévoyance professionnelle
<b>88</b>	<b>28.11.2005</b>	<b>Bulletin de la prévoyance professionnelle no 88</b>		
		<b>511</b>	<b>Edition spéciale</b>	Questions sur l'application des nouvelles dispositions de la LPP concernant le rachat (entrée en vigueur au 1 <sup>er</sup> janvier 2006)
<b>89</b>	<b>22.12.2005</b>	<b>Bulletin de la prévoyance professionnelle no 89</b>		
		<b>512</b>	<b>Indications</b>	Couverture des risques de décès et d'invalidité dans le cadre de l'assurance maternité
		<b>513</b>		Nouvelle numérotation des articles 60b et c OPP2
		<b>514</b>		Nouveau droit des fondations
		<b>515</b>	<b>Prises de position</b>	Tenue des comptes de vieillesse pour les assurées devenues invalides avant le 1er janvier 2005 compte tenu des modifications de la 1 <sup>ère</sup> révision LPP (2 <sup>ème</sup> paquet)
		<b>516</b>		Art. 79c LPP : limite supérieure de revenus assurables et déduction de coordination
		<b>517</b>	<b>Jurisprudence</b>	Bénéficiaires selon le règlement et le testament
<b>90</b>	<b>15.02.2006</b>	<b>Bulletin de la prévoyance professionnelle no 90</b>		
		<b>518</b>	<b>Prises de position</b>	Prestations minimales en faveur de la génération d'entrée et utilisation des fonds pour mesures spéciales
		<b>519</b>		Assurance facultative des indépendants dans la prévoyance plus étendue et hors obligatoire
		<b>520</b>		Principe de la rémunération continue de la prestation de sortie à transférer en cas de divorce
		<b>521</b>		Informations en cas de libre passage
		<b>522</b>	<b>Jurisprudence</b>	Réduction à opérer lors du calcul de la prestation de sortie parce que la prestation d'entrée était incomplète
		<b>523</b>		Modification d'un règlement applicable à une institution de prévoyance de droit public ; rétroactivité des arrêtés ; qualité pour recourir
		<b>524</b>		524 Pas d'effet contraignant de la décision de l'office AI lorsque celle-ci n'est pas communiquée à l'institution de prévoyance : aussi valable avec la LPGA
			<b>Annexe</b>	Tabelle pour le calcul du montant maximal du 3e pilier a (selon les art. 60a, al. 2, OPP 2 et 7, al. 1, let. a, OPP 3) en fonction de l'année de naissance

91 06.04.2006

### Bulletin de la prévoyance professionnelle no 91

- 525 Indications** Application des règlements (CEE) n° 1408/71 et 574/72 entre la Suisse et les dix nouveaux Etats membres de l'UE à compter du 1er avril 2006
- 526** Réduction à 1,1% de la cotisation LPP pour les chômeurs
- 527 Prises de position** Transmission de l'information sur les rachats dans les cas de libre passage et après le versement de prestations de vieillesse
- 528** Versement anticipé en vue de l'acquisition d'un logement contigu au premier
- 529** Assujettissement à la LPP des travailleurs engagés par une entreprise de travail temporaire : interruption entre les missions
- 530** Quels sont les salaires maximaux assurable et assuré dans la prévoyance surobligatoire, si le minimum LPP est déjà couvert par une caisse dite de «base» (dans une solution splittée, c.a.d. une IP de «base» pour la partie obligatoire et l'autre, «complémentaire», pour le surobligatoire) ?
- 531 Jurisprudence** Affiliation à deux institutions de prévoyance différentes pour le personnel «fixe» et le personnel «temporaire» puis résiliation du contrat d'affiliation pour le personnel «temporaire», affiliation auprès de l'institution supplétive?
- 532** Divorce, critères de fixation de l'indemnité équitable et versement d'une rente directement entre les mains de l'ex-conjoint
- 533** Point de départ de la prescription du droit à la rente d'invalidité et demande tardive à l'AI
- 534** Divorce, indemnité équitable, compétences respectives du juge du divorce et du juge des assurances, pas de compensation de la prestation de sortie avec d'autres créances
- 535** Problème de dépendance (alcool); perte d'emploi (menace de retrait du permis de conduire); réaction de panique; absence de volonté implicite de résiliation de la part du travailleur
- 536** Placement de la fortune chez l'employeur qui est une banque : inadmissibilité du risque accru
- Annexe** Organigramme

92 28.04.2006

### Bulletin de la prévoyance professionnelle no 92

- 537 Edition spéciale** Examen périodique de la situation financière des institutions de prévoyance

93 11.07.2006

### Bulletin de la prévoyance professionnelle no 93

- 538 Indication** Nouvelle affiliation auprès de l'institution supplétive LPP
- Transfert de l'avoir de prévoyance / de fonds libres
- 539 Prises de position** Précision au sujet du bulletin No. 91 ch. 530
- 540** Précision au sujet du bulletin No. 88 ch. 511
- 541** Versement anticipé dans le cadre d'une copropriété et usufruit croisé
- 542 Jurisprudence** Divorce : partage possible en cas de retraite anticipée après l'entrée en force de la décision de partage
- 543** Seconde prestation de sortie annoncée après l'entrée en force du jugement de divorce
- 544** Prévoyance professionnelle des prêtres catholiques dans le canton de Vaud
- 545** Paiement en espèces de la prestation de libre passage sans l'accord du conjoint avant un divorce ; montant des dommages-intérêts à verser



- 546 Début de l'incapacité de travail : conséquences de l'absence de preuve ; frais de procédure lorsque plusieurs institutions de prévoyance participent à la procédure
- 547 Légitimation passive de l'institution de prévoyance dans la procédure visant à fixer le montant de la prestation de sortie lorsque le litige ne porte pas sur l'obligation de l'employeur relative aux décomptes mais sur la compensation de cotisations impayées de l'employeur avec la prestation de sortie
- 548 Imputation de la rente d'invalidité LPP à la perte de gain du droit de la responsabilité civile, position de l'institution de prévoyance dans l'action récursoire, calcul du préjudice ménager et de son augmentation en salaire réel
- 549 Interprétation de la disposition de l'art. 1, al. 1, let. b, OPP 2 (depuis le 1er janvier 2006 = art. 1j OPP 2) : « engagés pour une durée limitée ne dépassant pas trois mois »
- 550 La prestation de sortie à partager en cas de divorce doit être calculée pour le moment de l'entrée en force du jugement de divorce

94 28.09.2006

### Bulletin de la prévoyance professionnelle no 94

- 551 **Indications** Montants-limites valables dès le 1er janvier 2007
- 552 Le taux d'intérêt minimal reste à 2,5 %
- 553 Fonds de garantie LPP; taux de cotisation pour l'année 2007
- 554 **Jurisprudence** Compensation de prétentions en rentes par une créance en dommages-intérêts
- 555 Taux d'intérêt nul dans la prévoyance professionnelle surobligatoire / Interprétation du règlement
- 556 Répartition d'une prestation de libre passage en cas de décès d'un assuré à demi-invalidé
- 557 Réduction de la rente de survivant de l'ex-épouse
- 558 Pas de suspension de la procédure devant le Tribunal des assurances en relation avec une procédure pénale
- 559 Défaut de participation de l'institution de prévoyance dans la procédure de l'assurance-invalidité  
- force contraignante des art. 23 et suivants LPP lorsque l'IP se fonde tout de même sur la décision de l'AI pour le calcul de ses prestations
- 560 L'art. 65, al. 1, LPP est une disposition fondamentale et impérative qui prime les dispositions réglementaires
- Annexe** Table pour le calcul du montant maximal du 3e pilier a (selon les art. 60a, al. 2, OPP 2 et 7, al. 1, let. a, OPP 3) en fonction de l'année de naissance

95 22.11.2006

### Bulletin de la prévoyance professionnelle no 95

- 561 **Indications** Adaptation des rentes de survivants et d'invalidité du régime obligatoire de la prévoyance professionnelle à l'évolution des prix au 1er janvier 2007
- 562 Entrée en vigueur au 1er janvier 2007 de la loi fédérale sur le partenariat enregistré et ses conséquences en matière de prévoyance professionnelle
- 563 Nouvelles lois sur le Tribunal administratif fédéral et le Tribunal fédéral : conséquences sur la prévoyance professionnelle
- 564 Aucune restriction quant à la possibilité d'exiger un versement anticipé pour l'acquisition du logement

565 **Jurisprudence** Suspension de la rente d'invalidité de la prévoyance professionnelle pendant l'exécution d'une peine / compensation des montants touchés en trop par les rentes dues à l'avenir  
566 **Erratum** Bulletin de la prévoyance professionnelle no 94, chiffre 553 : Fonds de garantie LPP ; taux de cotisation pour l'année 2007  
**Annexe** Chiffres repères de la prévoyance professionnelle

96 18.12.2007

**Bulletin de la prévoyance professionnelle no 96**

567 **Indication** Accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE / Convention AELE - Versement en espèces de la prestation de libre passage en cas de départ définitif de Suisse

97 15.02.2007

**Bulletin de la prévoyance professionnelle no 97**

568 **Indication** Rectificatif apporté au Bulletin n°91, ch. marg. 527 : Transmission de l'information sur les rachats dans les cas de libre passage et après le versement de prestations de vieillesse  
569 Activité de l'expert agréé auprès d'institutions collectives  
570 Attestation de l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle conformément à l'art. 53, al. 2, LPP (formulaire)  
571 **Jurisprudence** Prescription de l'action en restitution, actes interruptifs et institution de droit public  
572 Divorce et refus du partage des prestations de sortie  
573 Prescription de l'action en restitution, actes interruptifs et citation en conciliation devant un juge incompétent à raison de la matière  
574 Modification de l'ordre des bénéficiaires fixé par le règlement  
575 Voies de droit en cas de litige concernant un contrat de reprise d'effectif éventuellement entaché d'erreurs mais approuvé avec force de chose jugée par l'autorité de surveillance

98 30.04.2007

**Bulletin de la prévoyance professionnelle no 98**

576 **Indications** Changement d'institution de prévoyance LPP : clarification des dispositions  
577 Compilations des Bulletins de la prévoyance professionnelle  
578 **Prises de position** Principe de la rémunération continue de la prestation de sortie à transférer en cas de divorce  
579 Versement anticipé pour le logement, divorce et rachat (art. 22c LFLP, 79b al. 3 et 4 LPP)  
580 **Jurisprudence** Pas de modification de la rente d'invalidité réglementaire si le degré d'invalidité n'a pas changé (en relation avec la 4e révision de l'AI entrée en vigueur le 1er juillet 2004)  
581 Prescription du droit à la rente d'orphelin et tutelle  
582 Conversion d'une rente d'invalidité en rente de vieillesse, pas de garantie des droits acquis en cas de changement de jurisprudence  
583 Jugement notifié directement à une partie sans passer par son avocat, bonne foi, compétence du tribunal des assurances au sujet d'éventuels avoirs non pris en compte par le juge du divorce  
584 Réduction d'une rente de survivants au conjoint divorcé au bénéfice d'une rente de vieillesse dans le cadre de la prévoyance plus étendue  
585 Suppression de rente pour cause de révision dans l'assurance obligatoire  
586 Le délai de prescription du droit à une rente ne court pas tant qu'il y a surindemnisation

<b>99</b>	<b>08.05.2007</b>		<b>Bulletin de la prévoyance professionnelle no 99</b>
	<b>587</b>	<b>Edition spéciale</b>	Examen périodique de la situation financière des institutions de prévoyance
<b>100</b>	<b>19.07.2007</b>		<b>Bulletin de la prévoyance professionnelle no 100</b>
	<b>588</b>	<b>Edition spéciale</b>	Prise de position de l'OFAS concernant la liquidation partielle
	<b>589</b>		Règlement concernant la liquidation partielle – Exigences minimales quant aux conditions
	<b>590</b>		Approbation du règlement de liquidation partielle - effet constitutif de la décision de l'autorité de surveillance
	<b>591</b>		Contenu minimal des dispositions réglementaires relatives aux conditions de liquidation partielle
			Liquidation partielle intervenant durant la période transitoire
<b>101</b>	<b>27.09.2007</b>		<b>Bulletin de la prévoyance professionnelle no 101</b>
	<b>592</b>	<b>Indications</b>	Informations internes: nouvelle cheffe dans la prévoyance professionnelle
	<b>593</b>		Fixation du taux d'intérêt minimal dans la prévoyance professionnelle : modification de l'OPP 2
	<b>594</b>		Message sur la réforme structurelle de la prévoyance professionnelle : renforcement de la surveillance
	<b>595</b>		Financement des institutions de prévoyance de droit public : ouverture de la consultation
	<b>596</b>		Fonds de garantie LPP : taux de cotisation 2008
	<b>597</b>		Compilation des bulletins de la prévoyance au sujet du divorce
			Compilation intégrale des bulletins 1à100
	<b>598</b>		Entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'agrément et la surveillance des réviseurs (loi sur la surveillance de la révision, LSR) ainsi que l'ordonnance sur l'agrément et la surveillance des réviseurs (Ordonnance sur la surveillance de la révision, OSRev)
	<b>599</b>	<b>Prises de position</b>	Remboursement d'un versement anticipé
	<b>600</b>		Limitation des prestations à la suite d'un non-paiement de cotisations
	<b>601</b>	<b>Jurisprudence</b>	
			Divorce, partage de la prévoyance professionnelle, rachat après la date fixée pour le partage
	<b>602</b>		Divorce, prestation de sortie ou prestation de vieillesse ?
	<b>603</b>		Partage de prestations en cas de séparation de corps; survenance du cas de prévoyance
	<b>604</b>		Restitution d'une prestation de sortie versée sans le consentement de l'épouse
	<b>605</b>		Interruption de la connexité temporelle : sclérose en plaques, médecin indépendant qui travaille ensuite comme médecin salarié d'un service médical régional AI pendant 14 mois
	<b>606</b>		Réduction d'une rente d'invalidité LPP transformée en rente de vieillesse pour cause de surassurance
	<b>607</b>		Abaissement du taux de conversion peu de temps avant le départ à la retraite anticipée
		<b>Annexe</b>	Table chronologique des bulletins

102 06.11.2007

608 **Edition spéciale**

### Bulletin de la prévoyance professionnelle no 102

Produits avec protection du capital dans le pilier 3a

103 04.12.2007

609 **Indications**

### Bulletin de la prévoyance professionnelle no 103

Pas d'adaptation des montants-limites dans la LPP

Adaptation à l'évolution des prix au 1er janvier 2008 des rentes de survivants et d'invalidité de la LPP

610

611

Le 3e pilier ouvert aux personnes actives après l'âge de la retraite

612

Réduction des cotisations LPP pour les chômeurs

613

Entrée en vigueur le 1er décembre 2007 de la révision de la loi sur l'AVS introduisant le nouveau numéro d'assuré AVS

614

Modifications du règlement sur l'AVS au 1<sup>er</sup> janvier 2008, qui concernent aussi la prévoyance professionnelle

615

Entrée en vigueur de la 5e révision de l'AI le 1<sup>er</sup> janvier 2008

616

Administration fédérale des contributions : Circulaire no. 17 sur l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle.

617

**Prises de position**

Perception d'un intérêt débiteur sur le retrait anticipé en vue de l'acquisition d'un logement

618

Questions sur la poursuite de l'assurance dans le pilier 3a

619

**Jurisprudence**

Compensation de rentes d'invalidité avec une prestation de sortie déjà versée en espèces

620

Les bénéficiaires de retraites anticipées ont aussi droit à des rentes LPP pour enfants

621

Qualification d'un associé majoritaire et gérant d'une Sàrl en droit de la prévoyance

622

**Annexes**

Divorce: pas de partage en cas d'abus de droit

Chiffres repères dans la prévoyance professionnelle

Tableau pour le calcul du montant maximal du 3e pilier a (selon les art. 60a al. 2, OPP 2 et 7, al. 1, let. a, OPP 3) en fonction de l'année de naissance

104 05.03.2008

623 **Indications**

### Bulletin de la prévoyance professionnelle no 104

Information interne: nouvelles cheffes dans la Surveillance Prévoyance professionnelle

624

Union européenne/AELE : formulaire de l'Organe de liaison

625

**Prises de position**

Questions relatives aux bénéficiaires selon l'art. 20a LPP

626

Dépôt d'une prestation de libre passage

627

Réserves de fluctuation de valeurs et amélioration de prestations

628

« Securities lending »

629

Conflits d'intérêts - Communication de l'autorité exerçant la surveillance directe de la

630

**Jurisprudence**

Divorce, prise en compte des avoirs de prévoyance effectivement constitués pendant la durée du mariage et non pas des éventuels avoirs supplémentaires qu'un conjoint aurait dû accumuler, compétences respectives du juge du divorce et du tribunal des assurances  
Divorce et découverte d'un avoir de prévoyance postérieurement au jugement du tribunal cantonal des assurances (changement de jurisprudence)

631

632

Droit à la prestation de survivant LPP pour l'ex-conjoint seulement en cas de perte de soutien

	633		Survenance des cas d'assurance décès et invalidité
	634		Surindemnisation, gain présumé perdu et allocations pour enfants, personne domiciliée en Valais et travaillant dans le canton de Vaud
	635		Couverture d'assurance LPP et fin du droit aux indemnités journalières de l'assurance-chômage
	636		Pas de prescription de la rente complémentaire pour enfant si la rente d'invalidité n'est pas elle-même prescrite
		<b>Annexes</b>	Organigramme Taux d'adaptation des rentes de risque de la prévoyance professionnelle obligatoire, en pour cent Chiffres repères dans la prévoyance professionnelle 1985 - 2008
<b>105</b>	09.05.2008		<b>Bulletin de la prévoyance professionnelle no 105</b>
	637	<b>Edition spéciale</b>	Examen périodique de la situation financière des institutions de prévoyance
<b>106</b>	19.05.2008		<b>Bulletin de la prévoyance professionnelle no 106</b>
	638	<b>Indications</b>	Rapport sur la prévoyance professionnelle des travailleurs atypiques
	639		Compilation des Bulletins sur la fiscalité de la prévoyance professionnelle
	640		Liste des unions homosexuelles à l'étranger et leur équivalence avec le partenariat enregistré suisse
	641		Nouvelle page internet de la Surveillance prévoyance professionnelle
	642	<b>Prises de position</b>	Indemnité de départ et cotisations
	643	<b>Jurisprudence</b>	Interprétation de l'art. 4, al. 4, LPP concernant une demande de versement en espèces par un indépendant
	644		Qualité pour recourir d'une institution de prévoyance dans la procédure concernant l'assurance-accidents
	645		Revenu pouvant encore être raisonnablement réalisé selon l'art. 24, al. 2, 2e phrase, OPP 2
	646		Moment du remplacement d'une rente d'invalidité par la rente de vieillesse en relation avec le relèvement de l'âge de la retraite des femmes
	647		Rachats suivis d'un divorce
	648		Précision de la jurisprudence sur la connexité temporelle
	649		Adaptation rétroactive du salaire annuel en raison d'un jugement pour une bénéficiaire de rente d'invalidité
	650	<b>Annexe</b>	Tableaux de l'avoir de vieillesse LPP
	651	<b>Erratum</b>	Bulletin de la prévoyance professionnelle n° 104 : taux d'adaptation des rentes de risque de la prévoyance professionnelle obligatoire
<b>107</b>	12.08.2008		<b>Bulletin de la prévoyance professionnelle no 107</b>
	652	<b>Indications</b>	Amélioration pour les travailleurs atypiques : modification de l'ordonnance OPP 2
	653		Invalidité: renvoi de l'art. 26 al. 1 LPP aux art. 28 al. 1 et 29 al. 1 à 3 LAI
	654		Internet : table chronologique : liens avec chaque bulletin de la prévoyance professionnelle
	655	<b>Prises de position</b>	Questions sur les art. 1j et 1k OPP 2 concernant les travailleurs atypiques

- 656 **Jurisprudence** Pas de consentement du conjoint pour le versement en capital de prestations de vieillesse provenant d'un compte de libre passage
- 657 Divorce, cas de prévoyance et droit au maintien du salaire
- 658 Droit de la femme divorcée en cas de perte de soutien
- 659 Aucun droit à des dépens pour la procédure interne à la caisse de pensions
- 660 Compensation du versement en espèces de la prestation de sortie avec une créance en dommages-intérêts contre l'assuré en qualité d'administrateur

108 27.10.2008

**Bulletin de la prévoyance professionnelle no 108**

- 661 **Indications** Montants-limites valables dès le 1er janvier 2009
- 662 Taux d'intérêt minimal de 2 % dès le 1er janvier 2009  
Adaptation des rentes de survivants et d'invalidité du régime obligatoire de la prévoyance professionnelle à l'évolution des prix au 1<sup>er</sup> janvier 2009
- 663 Fonds de garantie LPP; taux de cotisation pour l'année 2009
- 664 Adaptation des dispositions sur les placements dans la prévoyance professionnelle :  
665 modification de l'OPP 2 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009
- 666 Financement des institutions de prévoyance de corporations de droit public : message du Conseil fédéral
- 667 **Prise de position** Versement anticipé suivi d'une retraite anticipée et de la reprise d'une activité professionnelle pour un nouvel employeur. Remboursement et rachat ?
- 668 **Jurisprudence** Réticence et alcoolisme  
669 Acceptation par l'institution de prévoyance soumise à prestation d'une prestation de sortie déjà versée à une institution de libre passage
- 670 Distinction entre une fondation de prévoyance en faveur du personnel non enregistrée et un fonds de prévoyance patronal
- 671 Prescription des bonifications de vieillesse et contrôle des dépens selon la LTF
- 672 Cas de prévoyance : partage par moitié confirmé malgré la survenance d'un cas de prévoyance professionnelle
- 673 Clause bénéficiaire en faveur du partenaire de même sexe dans le domaine surobligatoire de la prévoyance professionnelle et du libre passage
- Annexes**  
Nouvelle table valable à partir du 1er janvier 2009 pour le calcul du montant maximal du 3e pilier a (selon les art. 60a al. 2, OPP 2 et 7, al. 1, let. a, OPP 3) en fonction de l'année de naissance  
Chiffres repères 2009 dans la prévoyance professionnelle  
Chiffres repères 1985-2009 dans la prévoyance professionnelle  
Taux d'adaptation des rentes de risque de la prévoyance professionnelle obligatoire, en %

109 19.12.2008

**Bulletin de la prévoyance professionnelle no 109**

- 674 **Edition spéciale** Prescriptions de placement dans la prévoyance professionnelle

110 15.01.2009

**Bulletin de la prévoyance professionnelle no 110**

675	<b>Indications</b>	Modification de la loi sur les banques : renforcement de la protection des déposants
676		Situation financière des institutions de prévoyance en 2007
677	<b>Prises de position</b>	Assurance externe et maintien de l'assurance en cas de réduction du taux d'occupation
678		Est-il possible de retirer la totalité du capital de prévoyance déposé dans une institution de libre passage moins de 3 ans après avoir effectué un rachat dans une caisse de pensions ?
679		Est-il admissible de financer l'installation de panneaux solaires par un versement anticipé du 2 <sup>e</sup> pilier ?
680	<b>Jurisprudence</b>	Calcul de surindemnisation en cas d'invalidité partielle
681		Concordance événementielle en rapport avec un calcul de surindemnisation
682		Capital-décès en vertu de la loi sur la continuation de l'assurance ou d'une convention de prévoyance ?
683		Compensation de la créance en remboursement de l'institution de prévoyance avec le droit de l'assuré à la prestation de sortie ?

111 06.04.2009

### Bulletin de la prévoyance professionnelle no 111

684	<b>Indication</b>	Adaptation des dispositions d'ordonnance sur le droit collectif aux réserves de fluctuation en cas de transfert d'espèces lors d'une liquidation partielle
685	<b>Prises de position</b>	Voie de droit en cas de déni de justice ou de retard injustifié d'une autorité de surveillance
686		Chômeurs en fin de droit et pilier 3a
687	<b>Jurisprudence</b>	Prise en compte de la rente AVS dans le calcul de la surindemnisation en cas d'invalidité due à un accident
688		Privilège dans la faillite pour des emprunts par obligations de l'institution de prévoyance à l'égard de l'employeur failli
689		Divorce : refus d'un partage manifestement inéquitable
690		Concubinage et prestation de survivant
691		Privilège de la compagne selon la réglementation en vigueur jusqu'à fin 2004
692		Privilège en matière de libre passage de la compagne bénéficiant d'une rente de veuve
693		Cas de prévoyance invalidité et versement anticipé
694		Affiliation à une institution de prévoyance : contrôle abstrait de normes cantonales par le TF et non pas par l'autorité de surveillance
695	<b>Annexe</b>	Tableaux 2009 de l'avoie de vieillesse LPP

112 28.05.2009

### Bulletin de la prévoyance professionnelle no 112

696	<b>Indication</b>	Extension de l'Accord entre la Suisse et la Communauté européenne sur la libre circulation des personnes à la Bulgarie et à la Roumanie dès le 1 <sup>er</sup> juin 2009
697	<b>Prise de position</b>	Pas de versement d'employeur dans une institution de libre passage
698	<b>Jurisprudence</b>	Action contre une institution de prévoyance individuelle liée (3a) aussi possible dans le canton de domicile du preneur d'assurance
699		Résiliation d'une convention d'affiliation ; déduction suite à un découvert ; principe de l'égalité devant la loi ; admissibilité d'une correction d'écriture comptable faite après coup et d'un débit ultérieur ; prescription et novation

700 Compensation de la prestation de sortie avec une créance en dommages-intérêts pour cotisations impayées

113 02.07.2009

### Bulletin de la prévoyance professionnelle no 113

701 **Indications**

Application des nouvelles dispositions de l'OPP 2 sur la liquidation partielle  
Précisions au sujet du bulletin n° 112 ch. 697 : versements dans une institution de libre passage

702

703 **Jurisprudence**

Divorce : compétence du tribunal de la prévoyance professionnelle pour des prétentions en dommages-intérêts en cas de versement en espèces de la prestation de sortie intervenu de manière contraire au droit

114 05.10.2009

### Bulletin de la prévoyance professionnelle no 114

704 **Indications**

Fonds de garantie LPP; taux de cotisation pour l'année 2010

705

Compilation des Bulletins sur le libre passage, les versements en espèces et en capital

706 **Prises de position**

Informations à fournir à l'institution supplétive lors de l'ouverture d'un compte de libre passage (art. 4 al. 2 LFLP)

707

Aliénation du logement à un prix volontairement inférieur au prix courant du marché immobilier et remboursement du versement anticipé (art. 30d al. 1 let. a LPP)

708 **Jurisprudence**

Rentes d'invalidité : let. f des dispositions transitoires de la modification du 3 octobre 2003 de la LPP (1re révision LPP)

709

Pas de prise en compte des indemnités journalières d'une assurance perte de gain (LCA) dans le calcul de surindemnisation et pas de report des prestations d'invalidité de la prévoyance professionnelle

710

Pas de droit à des intérêts en cas de transfert de fonds libres

711

Résiliation de la convention d'affiliation, maintien du contrat d'affiliation en ce qui concerne les rentiers

115 24.11.2009

### Bulletin de la prévoyance professionnelle no 115

712 **Indications**

Modification de la loi sur le libre passage dès le 1<sup>er</sup> janvier 2010, suite à l'initiative parlementaire «Ne pas discriminer les travailleurs âgés. Modification de la loi sur le libre passage»

713

Le taux d'intérêt minimal restera à 2 % en 2010

714

Adaptation à l'évolution des prix au 1<sup>er</sup> janvier 2010 des rentes de survivants et d'invalidité de la LPP

715

Pas d'adaptation des montants-limites pour 2010

716 **Prises de position**

questions relatives à la modification de loi sur le libre passage

717

Cotiser au pilier 3a au-delà de l'âge ordinaire de la retraite

718 **Jurisprudence**

Partage des prestations de sortie en cas de divorce et versement anticipé dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement : quid lorsque la prestation de sortie ne couvre pas la créance de compensation au sens de l'art. 122 CC ?



719 Contribution des rentiers à l'assainissement d'une institution de prévoyance ; interprétation de l'art. 65d LPP  
**Annexes**  
Nouvelle table valable à partir du 1er janvier 2010 pour le calcul du montant maximal du 3e pilier a (selon les art. 60a al. 2, OPP 2 et 7, al. 1, let. a, OPP 3) en fonction de l'année de naissance  
Chiffres repères 2010 dans la prévoyance professionnelle  
Chiffres repères 1985-2010 dans la prévoyance professionnelle  
Taux d'adaptation des rentes de risque de la prévoyance professionnelle obligatoire, en %

116 28.01.2010

**Bulletin de la prévoyance professionnelle no 116**

720 **Indications** Actualisation du mémento 6.06 du Centre d'information AVS/AI : assurance facultative  
721 Partage de la prévoyance professionnelle en cas de divorce : ouverture de la consultation  
722 Situation financière des institutions de prévoyance en 2008  
723 Compilation des Bulletins 101-116  
724 **Prise de position** Institutions de libre passage : retrait intégral de la prestation de vieillesse, au lieu d'un versement anticipé partiel pour le logement, dans les cinq ans avant l'âge ordinaire de la retraite  
Personne exerçant une activité indépendante : pas de versement anticipé partiel possible pour des investissements dans l'entreprise  
725 **Jurisprudence** Début du délai de prescription de la créance de cotisations après l'affiliation à l'institution supplétive selon l'art. 12 LPP  
726 Divorce : conditions permettant de déroger au partage par moitié des avoirs du 2<sup>e</sup> pilier  
727 Participation de l'institution de prévoyance à la procédure devant l'autorité précédente selon l'art. 25a LFLP en tant que condition de la qualité pour recourir dans la procédure devant le TF  
729 Répartition de la perte d'intérêts sur un versement anticipé intervenu pendant la durée du mariage pour l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle  
730 Obligation de l'institution de prévoyance d'exiger le jugement de divorce avant de procéder à un versement anticipé à un conjoint divorcé et de contrôler l'exécution du partage de la prévoyance éventuellement ordonné ?

117 31.03.2010

**Bulletin de la prévoyance professionnelle no 117**

731 **Indications** Adoption parlementaire de la réforme structurelle de la prévoyance professionnelle: renforcement de la surveillance et amélioration de la transparence  
732 Internet : archives LPP avec notamment les messages LPP, LFLP et propriété du logement  
733 **Prises de position** Assujettissement à la prévoyance professionnelle et droit international

- 734 Transmission de la prestation de sortie : nombre de comptes ou de polices de libre passage auprès de la même institution de libre passage (art. 12 OLP)
- 735 Versement anticipé pour le logement suivi d'un versement en espèces comme indépendant puis d'un rachat
- 736 Liquidation partielle : interprétation de l'art. 27h, al. 1, 3e phrase, OPP 2
- 737 **Jurisprudence** Interprétation de l'art. 20a, al. 1, LPP concernant la relation entre un orphelin selon l'art. 20 LPP et la compagne de l'assuré décédé désignée en qualité de bénéficiaire
- 738 Obligation de verser la prestation préalable selon l'art. 26, al. 4, LPP
- 739 Changement de jurisprudence concernant le délai de prescription des cotisations selon l'art. 41 LPP et la compétence pour juger des prétentions en réparation consécutives à une violation du contrat d'affiliation
- 740 Compensation du droit à une retraite anticipée avec la créance en réparation du dommage basée sur l'art. 52 LPP

118 02.06.2010

**Bulletin de la prévoyance professionnelle no 118**

- 741 **Indications** Application des nouveaux règlements communautaires n° 883/2004 et 987/2009 au sein de l'UE depuis le 1er mai 2010 – Conséquences pour la Suisse
- 742 Augmentation des cotisations des chômeurs à la prévoyance professionnelle obligatoire
- 743 Nouveau chef du domaine Prévoyance vieillesse et survivants dès le 1er juillet 2010
- 744 **Prises de position** Etablissement à son compte par étapes et délai d'une année pour le versement en espèces
- 745 Pas de versement anticipé pour le logement en cas de société civile immobilière selon le droit français
- 746 Inscription au bilan d'une garantie de l'employeur en cas de découvert
- 747 **Jurisprudence** Pas de splitting de l'avoire déposé auprès d'une institution de libre passage
- 748 Procédure de divorce, suicide et rente de conjoint survivant
- 749 Principe du partage par moitié du 2e pilier en cas de divorce et motifs de refus du partage
- 750 Rentes pour enfants d'invalidité, prescription, connaissance par la caisse de l'existence d'enfants
- 751 Bénéficiaires selon l'art. 20a LPP et admissibilité d'une exigence formelle supplémentaire dans le règlement
- 752 Effets sur la prévoyance professionnelle subobligatoire d'un refus de coopérer à l'instruction dans l'AI
- 753 Surindemnisation dans la prévoyance professionnelle subobligatoire: prise en compte d'une rente de vieillesse de l'AVS ?
- 754 Relation des prestations réglementaires d'une institution de prévoyance enveloppante avec les prestations minimales légales
- 755 Liquidation partielle selon l'ancien art. 23 LFLP

119 06.07.2010

**Bulletin de la prévoyance professionnelle no 119**

- 756 **Prises de position** Mise en œuvre de la réforme structurelle : surveillance des institutions nouvellement créées d'ici fin 2011

- 757 Pas de versement anticipé pour acquérir un camping-car, un mobil-home ou une caravane
- 758 **Jurisprudence** Renvoi d'office au juge du divorce lorsque le juge des assurances constate que le partage des prestations de sortie est impossible
- 759 Divorce : pas de partage du pilier 3a (prévoyance individuelle liée) selon l'art. 122 CC
- 760 Contrôle de la réaffiliation par l'institution supplétive
- 761 Inadmissibilité du maintien de la prévoyance étendue (pilier 2b) par des cotisations ou des rachats au-delà de l'âge ordinaire de la retraite lorsque la personne assurée touche déjà des prestations de vieillesse de l'assurance de base (pilier 2a)
- 762 Pas de délai de préavis pour la prise en compte d'un revenu pouvant être raisonnablement réalisé selon l'art. 24, al. 2, 2e phrase, OPP 2

120 18.10.2010

### Bulletin de la prévoyance professionnelle no 120

- 763 **Indication** Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011 des mesures pour les travailleurs âgés
- 764 Montants-limites valables dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011
- 765 Modification des art. 24 OPP 2 (surassurance après avoir atteint l'âge de la retraite) et 60b OPP 2 (rachats par des personnes arrivant de l'étranger) dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011
- 766 Modification de l'ordonnance sur le libre passage dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011 : de meilleures possibilités de placement pour le capital de libre passage
- 767 Maintien du taux d'intérêt minimal à 2 % pour 2011
- 768 Adaptation des rentes de survivants et d'invalidité du régime obligatoire de la prévoyance professionnelle à l'évolution des prix au 1<sup>er</sup> janvier 2011
- 769 Fonds de garantie LPP; taux de cotisation pour l'année 2011
- 770 Code de procédure civile suisse en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011 : extraits concernant le partage de la prévoyance professionnelle en cas de divorce ou de dissolution judiciaire du Calcul des prestations de vieillesse, principes de la bonne foi et de l'égalité de traitement
- 771 **Jurisprudence Annexes** Nouvelle tablelle valable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011 pour le calcul du montant maximal du 3e pilier a (selon les art. 60a al. 2, OPP 2 et 7, al. 1, let. a, OPP 3) en fonction de l'année de naissance
- Chiffres repères 2011 dans la prévoyance professionnelle
- Chiffres repères 1985-2011 dans la prévoyance professionnelle
- Tableaux 2011 pour l'avoir de vieillesse LPP
- Taux d'adaptation des rentes de risque de la prévoyance professionnelle obligatoire, en %

121 06.01.2011

### Bulletin de la prévoyance professionnelle no 121

- 772 **Indications** Réforme structurelle de la prévoyance professionnelle : ordonnances mises en consultation
- 773 Rapport de recherche: abaissement du seuil d'accès lors de la 1<sup>re</sup> révision de la LPP
- 774 Situation financière des institutions de prévoyance en 2009
- 775 **prise de position** Travailleurs âgés : questions-réponses en relation avec les nouveaux art. 33a et 33b LPP à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

- 776 **Jurisprudence** Déduction des rachats du revenu imposable en cas de versement en capital dans le délai de 3 ans ?
- 777 Fondation commune, examen des conditions pour une liquidation partielle, réduction considérable de l'effectif du personnel et restructuration d'entreprise
- 778 Droit de la caisse de pensions d'exiger le remboursement d'un versement anticipé pour le logement de la part de la masse en faillite d'une succession répudiée
- 779 Admissibilité d'une rente d'invalidité unique plus élevée que le montant minimum de la rente d'invalidité et de la rente complémentaire d'invalidité pour enfant prévues par la LPP, changement de jurisprudence
- 780 Divorce : règle du partage par moitié de l'avoir de prévoyance en tant que règle; refus du partage; abus de droit
- Erratum** Bulletin de la prévoyance professionnelle n° 120 : taux d'adaptation des rentes de risque de la prévoyance professionnelle obligatoire

122 01.06.2011

**Bulletin de la prévoyance professionnelle no 122**

- 781 **Prises de position** Travailleurs âgés : questions-réponses en relation avec les nouveaux art. 33a et 33b LPP en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011
- 782 Nombre de comptes ou de polices dans la même institution de libre passage
- 783 Pas de transfert d'une prestation de vieillesse en capital sur un compte ou une police de libre passage
- 784 **Jurisprudence** Point de départ du délai de prescription pour la restitution des prestations touchées indûment
- 785 Rachat après la survenance d'une incapacité de travail à l'origine de l'invalidité
- 786 Pas de déduction fiscale du rachat en cas de versement en capital dans les 3 ans
- 787 Invalidité partielle et trois activités lucratives à temps partiel assurées selon la LPP
- 788 Surindemnisation : revenu encore raisonnablement réalisable ; le marché suisse du travail est déterminant
- 789 Rémunération pour l'administration de la fortune

123 19.07.2011

**Bulletin de la prévoyance professionnelle no 123**

- 790 **Indication** Entrée en vigueur de la réforme structurelle et du financement des institutions de prévoyance de corporations de droit public
- 791 Rapport de recherche: les frais de gestion de la fortune dans le 2e pilier
- 792 **Prise de position** Modification de l'art. 60b OPP 2 : précision du Bulletin n° 120 ch. 765 (personnes arrivant de l'étranger)
- 793 **Jurisprudence** Rente de survivant pour le/la concubin/e: conditions réglementaires à remplir avant le départ à la retraite
- 794 Demande de dommages-intérêts par une institution de prévoyance contre un office AI
- 795 Assurance prolongée et début de l'assurance obligatoire pour les bénéficiaires d'indemnités journalières de l'assurance-chômage ; institution de prévoyance compétente
- 796 Versement en espèces de la prestation de sortie en cas d'activité indépendante à l'étranger ?

124 15.09.2011

### Bulletin de la prévoyance professionnelle no 124

- 797 Indications** Abaissement du seuil d'accès au 2ème pilier : une seconde étude en tire un bilan positif
- 798** Modification de la loi sur les banques : garantie des dépôts
- 799 Prises de position** Travailleurs âgés : questions-réponses en relation avec les nouveaux art. 33a et 33b LPP en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011
- 800** Financement des institutions de prévoyance de corporations de droit public: questions-réponses
- 801** Transfert de propriété du logement à un bénéficiaire au sens du droit de la prévoyance ; quid de l'obligation de rembourser ?
- 802 Jurisprudence** Indemnité équitable, transmission au juge des assurances, renvoi d'office au juge du divorce
- 803** Action en complément d'un jugement de divorce étranger, prestation compensatoire du droit français
- 804** Institution supplétive LPP, pas d'intérêt moratoire sur le montant versé après coup au titre de rentes d'invalidité
- Erratum** Bulletin de la prévoyance professionnelle n° 122 ch. 789 : référence du jugement

125 14.12.2011

### Bulletin de la prévoyance professionnelle no 125

- 805 Indications** Taux d'intérêt minimal de 1,5 % à partir du 1er janvier 2012
- 806** Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012 du premier train de mesures de la 6e révision de la loi sur l'assurance-invalidité (révision 6a) : conséquences pour la prévoyance professionnelle
- 807** Pas d'adaptation des rentes LPP de survivants et d'invalidité à l'évolution des prix pour le 1<sup>er</sup> janvier 2012
- 808** Pas d'adaptation des montants-limites pour 2012
- 809** Fonds de garantie LPP : taux de cotisation inchangé pour 2012
- 810** Procédure de consultation sur la révision partielle du CO : droit de la prescription
- 811** Nomination des membres de la nouvelle Commission de haute surveillance LPP
- 812** Affaire interne : Domaine Affaires internationales et prévoyance professionnelle
- 813 Prises de position** Choix des stratégies de placement, développement du marché
- 814** Traitement des contingent convertibles (CoCo Bonds) conformément aux prescriptions de placement de l'OPP2
- 815** Affiliation à la prévoyance professionnelle (2e pilier) – rappel de quelques principes
- 816** Réforme structurelle: application des nouvelles dispositions de l'OPP 2 aux institutions de libre passage et à celles du pilier 3a
- 817 Jurisprudence** Concubinage et rente de survivant: notions de «communauté de vie» et de «ménage commun»
- 818** Un versement en espèces de faible importance (art. 5 al. 1 let. c LFLP) n'empêche pas le partage des prestations de sortie en cas de divorce
- 819** Droit du conjoint divorcé à des prestations pour survivants lorsque le jugement de divorce prévoit des contributions d'entretien limitées dans le temps

820 **Annexes**  
Imposition des versements en capital du 2e pilier contrairement aux exigences légales  
Nouvelle tablette valable à partir du 1er janvier 2012 pour le calcul du montant maximal du 3e pilier a (selon les art. 60a al. 2, OPP 2 et 7, al. 1, let. a, OPP 3) en fonction de l'année de naissance  
Chiffres repères 2012 dans la prévoyance professionnelle  
Chiffres repères 1985-2012 dans la prévoyance professionnelle  
Tableaux 2012 pour l'avoir de vieillesse LPP  
Taux d'adaptation des rentes de risque de la prévoyance professionnelle obligatoire, en %

126 26.01.2012

**Bulletin de la prévoyance professionnelle no 126**

821 **Indications**  
Tâches dévolues à l'OFAS suite à l'entrée en fonction de la Commission de haute surveillance au 1er janvier 2012

822  
Le rapport sur l'avenir du 2e pilier soumis à une procédure d'audition jusqu'au 9 mars 2012

823  
Situation financière des institutions de prévoyance en 2010

824  
« Newsletter » lors de la sortie du Bulletin

825 **Prises de position**  
826  
Maintien correct de la prévoyance après la sortie de l'institution de prévoyance  
Cotisations au pilier 3a pour les personnes qui travaillent au-delà de l'âge ordinaire de la retraite

827  
Faut-il travailler plus de 3 mois pour cotiser au pilier 3a?

828 **Jurisprudence**  
Conditions essentielles de la police de libre passage et conclusion du contrat d'assurance; les fournisseurs de polices de libre passage ne sont pas tenus de maintenir la prévoyance professionnelle obligatoire sous forme d'assurance pour les cas d'invalidité

127 29.03.2012

**Bulletin de la prévoyance professionnelle no 127**

829 **Indications**  
830  
Rapport sur l'avenir du 2e pilier: prolongation de l'audition jusqu'au 30 avril 2012  
Accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE (ALCP) – Entrée en vigueur le 1er avril 2012 des nouveaux règlements (CE) n° 883/04 et n° 987/09 de coordination des systèmes nationaux de sécurité sociale

831 **Prise de position**  
832 **Jurisprudence**  
L'entraide administrative selon les accords bilatéraux Suisse/UE et Suisse/AELE  
Information et procédure: en cas de contestation relative au droit à l'information, l'assuré doit saisir l'autorité de surveillance et non pas le tribunal des assurances

833  
La rente de partenaire selon l'art. 20a LPP peut être soumise à plusieurs conditions supplémentaires: notion de «ménage commun»

834  
La rente de partenaire selon l'art. 20a LPP peut être soumise à plusieurs conditions supplémentaires: notion de «soutien considérable»

835 **Excursus**  
LPP: une longue gestation et une naissance difficile (auteur: Jean-Paul Caille)

128 02.07.2012

**Bulletin de la prévoyance professionnelle no 128**

836 **Indication**  
Jürg Brechbühl nouveau directeur de l'OFAS

- 837 **Prises de position** Mise en œuvre de la révision 6a de la LAI : questions-réponses  
 838 Financement des institutions de prévoyance de corporations de droit public: questions-réponses
- 839 **Jurisprudence** Remplacement d'une rente réglementaire d'invalidité par une rente réglementaire de vieillesse: à 62 ou 64 ans pour les femmes?
- 840 Disposition réglementaire sur l'adaptation au renchérissement des rentes d'invalidité  
 841
- 842 **Excursus** Devoir de diligence de l'institution de prévoyance lors du versement d'une prestation en capital LP & LPP:prévoyance professionnelle, poursuite, saisie et faillite (auteur: Jérôme Piegai)

129 12.09.2012

**Bulletin de la prévoyance professionnelle no 129**

- 843 **Indications** Nouvelle publication : recommandations pour améliorer la transparence des coûts conformément à l'art. 48a, al. 3, OPP 2
- 844 Résultats de l'audition sur le rapport sur l'avenir du 2e pilier  
 845 Précision concernant le Bulletin n° 116 ch. 720 et le mémento 6.06 ch. 4: assurance facultative des membres de la famille d'un exploitant agricole (art. 1j, al. 3, OPP 2)
- 846 **Prises de position** Exportation des rentes d'invalidité de la prévoyance professionnelle  
 847 Est-il possible d'obtenir un versement en espèces selon l'art. 5, al. 1, let. c, LFLP après un versement anticipé pour le logement ?
- 848 **Jurisprudence** Prestation de sortie en cas de découvert lors d'une liquidation partielle  
 849 Retraite anticipée ou rente d'invalidité ?

130 29.11.2012

**Bulletin de la prévoyance professionnelle no 130**

- 850 **Indications** Montants-limites valables dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013  
 851 Maintien du taux d'intérêt minimal à 1,5 % pour 2013  
 852 Modification de la marge du taux d'intérêt technique (art. 8 OLP) dès le 1er janvier 2013  
 853 Adaptation des rentes de survivants et d'invalidité du régime obligatoire de la prévoyance professionnelle à l'évolution des prix
- 854 Fonds de garantie LPP : taux de cotisation pour l'année 2013  
 855 Prévoyance professionnelle : deux mesures de protection mises en consultation
- Annexes** Nouvelle tablelle valable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour le calcul du montant maximal du 3e pilier a (selon les art. 60a al. 2, OPP 2 et 7, al. 1, let. a, OPP 3) en fonction de l'année de naissance
- Chiffres repères 2013 dans la prévoyance professionnelle  
 Chiffres repères 1985-2013 dans la prévoyance professionnelle  
 Tableaux 2013 pour l'avoir de vieillesse LPP  
 Taux d'adaptation des rentes de risque de la prévoyance professionnelle obligatoire, en %

131 05.03.2013

**Bulletin de la prévoyance professionnelle no 131**

- 856 **Indications** Acceptation par le peuple et les cantons de l'initiative populaire «contre les rémunérations abusives»
- 857 Amélioration de la prévoyance des artistes : entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013 de l'art. 9 de la loi sur l'encouragement de la culture et de ses dispositions d'application
- 858 Abonnement papier : nouvelle personne de contact
- 859 **Jurisprudence** Remboursement du versement anticipé en cas d'invalidité imminente
- 860 **Excursus** Travail atypique, culture et prévoyance professionnelle

132 28.05.2013

**Bulletin de la prévoyance professionnelle no 132**

- 861 **Indication** Les exigences à remplir par les gestionnaires de fortune ont été précisées : modification de l'art. 48f OPP 2
- 862 **Prise de position** 13e salaire et bonus versé en actions
- 863 **Jurisprudence** Pas de prestation de survivant pour le/la concubin/e qui perçoit déjà une rente de veuf/veuve
- 864 Obligation de vérification d'une institution de prévoyance en cas de versement anticipé
- 865 Versement rétroactif d'intérêts sur l'avoir de vieillesse dans une caisse de pension en découvert
- 866 Réclamation d'une prestation de libre passage se trouvant sur un compte de libre passage par l'institution de prévoyance tenue de fournir des prestations en cas de décès

133 04.07.2013

**Bulletin de la prévoyance professionnelle no 133**

- 867 **Indications** Le Conseil fédéral concrétise la réforme Prévoyance vieillesse 2020
- 868 Financement des institutions de prévoyance de corporations de droit public: prolongation de délai
- 869 Mieux partager la prévoyance professionnelle en cas de divorce
- 870 Abonnement papier: nouvelle personne de contact
- 871 **Jurisprudence** Qualité pour recourir contre l'approbation d'un règlement de liquidation partielle
- 872 Composition irrégulière du tribunal

134 28.11.2013

**Bulletin de la prévoyance professionnelle no 134**

- 873 **Indications** Augmentation du taux d'intérêt minimal à 1,75 % dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014
- 874 Prévoyance vieillesse 2020: le Conseil fédéral lance la procédure de consultation
- 875 Mise en œuvre de l'initiative sur les rémunérations abusives: l'ordonnance entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014
- 876 Nouvelles normes comptables pour les institutions de prévoyance professionnelle: modification de l'art.47 OPP2
- 877 Pas d'adaptation des rentes de survivants et d'invalidité à l'évolution des prix pour le 1<sup>er</sup> janvier 2014
- 878 Montants-limites inchangés en 2014
- 879 Fonds de garantie LPP: taux de cotisation pour 2014



880	<b>Prise de position</b>	Renonciation à une rente de survivant en vue de l'obtention d'un capital-décès?
881	<b>Jurisprudence</b>	Distribution de fonds libres et traitement des assurés ayant choisi le versement en capital
882		Versement en espèces d'une prestation de libre passage à un indépendant divorcé
883		Versement en espèces à un assuré divorcé d'une prestation de sortie non partagée: violation du devoir de diligence par l'institution de prévoyance (ou de libre passage)?
884		Partage de la prévoyance: suspension de la procédure de partage en raison d'une procédure de recours pendante concernant une rente AI
885		Examen d'une éventuelle indexation des rentes réglementaires
	<b>Annexes</b>	Nouvelle tablelle valable à partir du 1er janvier 2014 pour le calcul du montant maximal du 3e pilier a (selon les art. 60a al. 2, OPP 2 et 7, al. 1, let. a, OPP 3) en fonction de l'année de naissance
		Chiffres repères 2014 dans la prévoyance professionnelle
		Chiffres repères 1985-2014 dans la prévoyance professionnelle
		Tableaux 2014 pour l'avoir de vieillesse LPP
		Taux d'adaptation des rentes de risque de la prévoyance professionnelle obligatoire, en %

135 17.02.2014

### Bulletin de la prévoyance professionnelle no 135

886	<b>Indication</b>	Coûts pour les entreprises de la réglementation du 2e pilier
887	<b>Prises de position</b>	Transfert de la prestation de sortie dans deux institutions de libre passage: communication des données et répartition des obligations de rembourser dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement
888		Versement anticipé pour l'installation d'une pompe à chaleur
	<b>Excursus</b>	Le point sur le droit de l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle
889		

136 23.06.2014

### Bulletin de la prévoyance professionnelle no 136

890	<b>Indications</b>	Mise en œuvre de l'accord FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act) pour les institutions de prévoyance
891		Nouveaux numéros de téléphone à l'OFAS
892	<b>Prise de position</b>	Transfert des comptes et des polices du pilier 3a à l'âge de 59/60 ans, interprétation de l'art. 3, al. 2, let. b, OPP 3
893		Transfert partiel des avoirs de la prévoyance liée dans le 2ème pilier, interprétation de l'art.3, al. 2, let. b, OPP 3
894		Délai d'un an pour demander le versement en espèces en cas de démarrage d'une activité lucrative indépendante : évolution de la pratique en vigueur
895	<b>Jurisprudence</b>	Application d'un taux d'intérêt nul selon le principe d'imputation en l'absence de découvert
896		Bénéficiaires selon les art. 20a LPP et 2 OPP 3 : notion d'entretien substantiel
897		Bonus et salaire assuré dans la prévoyance plus étendue

137 20.11.2014

### Bulletin de la prévoyance professionnelle no 137

898	<b>Indications</b>	Le Conseil fédéral adopte le message relatif à la réforme Prévoyance vieillesse 2020
899		Montants-limites valables dès le 1 <sup>er</sup> janvier 2015
900		Maintien du taux d'intérêt minimal à 1,75 % pour 2015
901		Pas d'adaptation des rentes de survivants et d'invalidité LPP
902		Fonds de garantie LPP: taux de cotisation inchangés pour 2015
903		Nouvelle circulaire de l'AFC sur le libre passage
904	<b>Prise de position</b>	Versement en espèces en cas de démarrage d'une activité lucrative indépendante – vérifications à effectuer par les institutions de prévoyance et les institutions de libre passage
905	<b>Jurisprudence</b>	Intérêt nul sur les avoirs de vieillesse dans des institutions de prévoyance enveloppantes
906		Liquidation partielle – transfert de risques actuariels
907		Prestations d'invalidité – disposition transitoire de la 1 <sup>re</sup> révision LPP
908		Prescription de prestations d'invalidité – droit fondamental à la rente
	<b>Annexes</b>	Nouvelle tablelle valable à partir du 1.1.2015 pour le calcul du montant maximal du 3 <sup>e</sup> pilier a (selon les art. 60a al. 2, OPP 2 et 7, al. 1, let. a, OPP 3) en fonction de l'année de naissance
		Chiffres repères 2015 dans la prévoyance professionnelle
		Chiffres repères 1985-2015 dans la prévoyance professionnelle
		Tableaux 2015 de l'avoir de vieillesse LPP
		Taux d'adaptation des rentes de risque de la prévoyance professionnelle obligatoire, en %

138 16.03.2015

### Bulletin de la prévoyance professionnelle no 138

909	<b>Indications</b>	Tenue régulière de la comptabilité – art. 47, al. 4, OPP 2
910		Message du Conseil fédéral concernant une modification de la LFLP : les assurés qui choisissent leur stratégie de placement doivent en assumer les risques
911	<b>Prises de position</b>	Intérêts compensatoires et moratoires sur la prestation de sortie à transférer en cas de divorce
912		Divorce: recours au pilier 3a pour financer un compte au nom des enfants
913		Avoirs du 2 <sup>e</sup> pilier en relation avec la Suisse et le Liechtenstein
914		Fratric, demi-fratric et quasi-fratric dans la prévoyance professionnelle
915		Questions relatives à la modification de l'OPP 2 du 6 juin 2014: adaptation des prescriptions de placement
916	<b>Jurisprudence</b>	Rente complémentaire pour les enfants recueillis par un assuré invalide

139 09.07.2015

### Bulletin de la prévoyance professionnelle no 139

917	<b>Indications</b>	Taxe de surveillance due à la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP) en vertu de l'art. 64c LPP en relation avec l'art. 7 OPP 1
918		Réduction des cotisations LPP pour les chômeurs

- 919 **Prise de position** Garantie des dépôts auprès des fondations de libre passage et des fondations du pilier 3a
- 920 **Jurisprudence** Versement en capital en cas de transformation de la rente d'invalidité en une rente de vieillesse?
- 921 Prestations d'invalidité – changement de statut dans l'assurance-invalidité lorsqu'une rente est en cours
- 922 **Excursus** Tableau synoptique du droit de la prévoyance professionnelle avec aperçu de la jurisprudence (Auteur: Jérôme Piegai, docteur en droit, titulaire du brevet d'avocat, juriste à l'OFAS)

140 12.11.2015

### Bulletin de la prévoyance professionnelle no 140

- 923 **Indications** Baisse du taux d'intérêt minimal à 1,25 % dès 2016
- 924 Révision du partage de la prévoyance professionnelle en cas de divorce
- 925 Pas d'adaptation des rentes de survivants et d'invalidité LPP
- 926 Montants-limites inchangés en 2016
- 927 Fonds de garantie LPP: taux de cotisation inchangés pour 2016
- 928 **Jurisprudence** Salaire assuré dans la prévoyance plus étendue et prestation de sortie
- 929 Retrait anticipé pour l'amortissement d'une hypothèque suivi de l'augmentation d'une autre hypothèque sur le même objet
- 930 Réduction pour surindemnisation et salaire social
- 931 Choix des stratégies de placement – Examen des stratégies de placement par l'expert en matière de prévoyance professionnelle sous l'angle du respect des principes d'adéquation et de collectivité
- 932 Pas d'obligation pour l'institution de prévoyance tenue à prestation d'exiger la restitution de la prestation de sortie
- 933 **Annexes** Deux arrêts sur le pilier 3a et l'invalidité
- Nouvelle table valable à partir du 1.1.2016 pour le calcul du montant maximal du 3e pilier a (selon les art. 60a al. 2, OPP 2 et 7, al. 1, let. a, OPP 3) en fonction de l'année de naissance
- Chiffres repères 2016 dans la prévoyance professionnelle
- Chiffres repères 1985-2016 dans la prévoyance professionnelle
- Tableaux 2016 de l'avoie de vieillesse LPP
- Taux d'adaptation des rentes de risque de la prévoyance professionnelle obligatoire, en %

141 27.04.2016

### Bulletin de la prévoyance professionnelle no 141

- 934 **Indication** Initiative parlementaire « Permettre aux fonds de bienfaisance de jouer leur rôle » - Entrée en vigueur des nouvelles dispositions au 1er avril 2016
- 935 **Prise de position** Questions-réponses sur l'art. 89a CC révisé par l'initiative « Permettre aux fonds de bienfaisance de jouer leur rôle »

936 **Excursus** Chronologie de l'initiative Pelli

142 07.07.2016

### Bulletin de la prévoyance professionnelle no 142

937 **Indication** Révision du partage de la prévoyance professionnelle en cas de divorce – entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017

938 **Prises de position** Versement anticipé d'avoirs du pilier 3a pour des rénovations et transformations dans le cadre de l'EPL

939 Transfert de la prestation de sortie en cas d'activités multiples

940 Pilier 3a aussi pour les militaires en service long recevant des APG

941 **Jurisprudence** Prescription

942 Compensation

943 Constitution de provisions pour les rentiers en cas de liquidation partielle

944 Invalidité en cas de travail à temps partiel

945 Importance de documents originaux pour la vérification de l'authenticité d'une signature

946 La simple institution d'héritier dans un testament ne suffit pas à constituer une clause bénéficiaire

143 15.11.2016

### Bulletin de la prévoyance professionnelle no 143

947 **Indications** Baisse du taux d'intérêt minimal à 1 % dès 2017

948 Pas d'adaptation des rentes de survivants et d'invalidité LPP

949 Montants-limites inchangés en 2017

950 Fonds de garantie LPP : taux de cotisation pour 2017

951 Jurisprudence allemande sur la part surobligatoire du 2e pilier

952 **Prise de position** Questions-réponses touchant la révision du partage de la prévoyance

953 **Jurisprudence** Conséquences du versement en espèces en l'absence de motif d'un tel versement

954 Obligation de remboursement des institutions de prévoyance en cas de prestation de libre passage créditée par erreur

955 EPL, divorce et vente à perte du logement

#### Annexes

Nouvelle tablelle valable à partir du 1er janvier 2017 pour le calcul du montant maximal du 3e pilier a (selon les art. 60a al. 2, OPP 2 et 7, al. 1, let. a, OPP 3) en fonction de l'année de naissance

Chiffres repères 2015-2017 dans la prévoyance professionnelle

Chiffres repères 1985-2017 dans la prévoyance professionnelle

Tableaux 2017 pour l'avoir de vieillesse LPP

Taux d'adaptation des rentes de risque de la prévoyance professionnelle obligatoire, en %.

144 13.04.2017

### Bulletin de la prévoyance professionnelle no 144

956 **Indications** Informations internes : nouvelle cheffe dans la prévoyance professionnelle

957		Extension à la Croatie de l'Accord entre la Suisse et la Communauté européenne sur la libre circulation des personnes dès le 1er janvier 2017
958		Révision du partage de la prévoyance en cas de divorce : dernières informations
959		Informations aux institutions de prévoyance : précision sur le prélèvement de l'impôt à la source sur les prestations de la prévoyance professionnelle versées à des employés du service public (encore en activité ou non) résidents en Allemagne
960		Jurisprudence allemande sur le traitement fiscal des cotisations et des prestations de la prévoyance professionnelle suisse
961		Révision de la loi sur l'assurance-accidents et conséquences sur le 2e pilier
962		Procédure de consultation sur la modernisation de la surveillance dans le 1er pilier et l'optimisation de la surveillance dans le 2e pilier
963		Réforme de la prévoyance vieillesse 2020
964	<b>Prise de position</b>	EPL : travaux effectués par l'assuré
965	<b>Jurisprudence</b>	Report du paiement de la rente d'invalidité : changement de jurisprudence
966		Divorce et circonstances justifiant le refus du partage

145 31.08.2017

### Bulletin de la prévoyance professionnelle no 145

967	<b>Indications</b>	2e pilier: le Conseil fédéral régleme le choix des stratégies de placement et facilite le remboursement d'avoirs de prévoyance
968		Prévoyance vieillesse 2020 : ordonnance en consultation
969		Améliorer et unifier l'aide au recouvrement des créances d'entretien: consultation
970		Jurisprudence allemande sur le traitement fiscal des cotisations et des prestations de la prévoyance professionnelle suisse
971	<b>Prise de position</b>	Affiliation volontaire des assurés sortants en cas de chômage
972	<b>Jurisprudence</b>	Indemnité pour vacances non prises et salaire assuré LPP
973		Rétrocessions : le droit à la restitution se prescrit par dix ans
974		Liquidation partielle d'une fondation commune : critère du nombre de contrats d'affiliation résiliés

146 23.11.2017

### Bulletin de la prévoyance professionnelle no 146

975	<b>Indications</b>	Modification au 1.1.2018 de l'art. 64c LPP sur la taxe de surveillance de la CHS PP
976		Le taux d'intérêt minimal reste à 1 %
977		Pas d'adaptation des rentes de survivants et d'invalidité LPP
978		Montants-limites inchangés pour 2018
979		Fonds de garantie LPP : taux de cotisation inchangés pour 2018
980	<b>Jurisprudence</b>	Début du droit à la rente d'invalidité de la prévoyance plus étendue et art. 29, al. 1, LAI
981		Délai réglementaire pour demander une prestation en capital
	<b>Annexes</b>	Nouvelle table valable à partir du 1.1.2018 pour le calcul du montant maximal du 3e pilier a (selon les art. 60a al. 2, OPP 2 et 7, al. 1, let. a, OPP 3) en fonction de l'année de naissance

Chiffres repères 2018 dans la prévoyance professionnelle  
Chiffres repères 1985-2018 dans la prévoyance professionnelle  
Tableaux 2018 de l'avoie de vieillesse LPP  
Taux d'adaptation des rentes de risque de la PP obligatoire, en %

147 19.04.2018

### Bulletin de la prévoyance professionnelle no 147

982 **Indications**

Brochure « Prestation de libre passage : n'oubliez pas vos avoirs de prévoyance ! »

983

Avis de droit sur la question des intérêts négatifs sur des comptes de libre passage sous forme d'épargne pure

984

Nouvelles directives de la CHS PP concernant les mesures destinées à résorber les découverts dans la prévoyance professionnelle

985 **Prise de position**

Questions-réponses sur le partage de la prévoyance professionnelle en cas de divorce

986 **Jurisprudence**

La réduction de rentes en cours n'est admissible qu'en cas de découvert

987

Divorce : intérêts compensatoires aussi pour les avoirs dans des institutions de libre passage

148 13.09.2018

### Bulletin de la prévoyance professionnelle no 148

988 **Indication**

Stabilisation de l'AVS (AVS 21) : avant-projet en consultation

989 **Prise de position**

Retrait EPL pour une véranda

990 **Jurisprudence**

Nouvelle méthode mixte dans l'assurance-invalidité et détermination du taux d'invalidité dans la prévoyance professionnelle

991

Interruption du lien temporel entre incapacité de travail et invalidité ultérieure

992

Liquidation partielle : droit des membres du collectif sortant aux provisions techniques

993

Obligations contractuelles de l'employeur après la résiliation du contrat d'affiliation lorsque la caisse de pensions est exclusivement composée de rentiers

994 **Excursus**

Travail à temps partiel et prévoyance professionnelle (*Auteur: Jérôme Piegai, docteur en droit, titulaire du brevet d'avocat, juriste à l'OFAS*)

149 27.11.2018

### Bulletin de la prévoyance professionnelle no 149

995 **Indications**

Montants-limites valables dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019

996

Prévoyance professionnelle : le taux d'intérêt minimal reste à 1 %

997

Adaptation des rentes de survivants et d'invalidité LPP à l'évolution des prix au 1<sup>er</sup> janvier 2019

998

Fonds de garantie LPP : taux de cotisation pour 2019

999 **Jurisprudence**

Calcul de surindemnisation : inexploitableté d'une capacité de travail résiduelle de 10 %

1000

Liquidation partielle : formation de nouvelles réserves actuarielles en cas de changement fondamental de la capacité de risque d'une institution de prévoyance

- 1001 Institution de prévoyance de droit public : dissolution de la réserve « Fonds de renchérissement » et attribution de l'excédent
- 1002 Violation de l'obligation de déclarer et conséquences du retrait
- Annexes**
- Nouvelle table valable à partir du 1.1.2019 pour le calcul du montant maximal du 3<sup>e</sup> pilier (selon les art. 60a al. 2, OPP 2 et 7, al. 1, let. a, OPP 3) en fonction de l'année de naissance
- Chiffres repères 2019 dans la prévoyance professionnelle
- Chiffres repères 1985-2019 dans la prévoyance professionnelle
- Tableaux 2019 de l'avoir de vieillesse LPP
- Taux d'adaptation des rentes de risque de la PP obligatoire, en %

150 23.05.2019

**Bulletin de la prévoyance professionnelle no 150**

- 1003 **Editorial** Editorial du directeur de l'OFAS Jürg Brechbühl
- 1004 **Indications** Brève rétrospective
- 1005 Fin de la version papier du Bulletin de la prévoyance professionnelle
- 1006 **Prise de position** Brexit et versement en espèces
- 1007 Cotisations de l'employeur et pluralité de plans de prévoyance selon l'art. 1d OPP 2
- 1008 **Jurisprudence** Pas de prise en compte de l'indemnité de départ dans le calcul de surindemnisation
- 1009 Divorce : pas de droit à un part du 2<sup>e</sup> pilier pour le conjoint qui a manqué gravement à son obligation de contribuer à l'entretien de la famille
- 1010 Le partenaire bénéficiaire doit pouvoir attester d'une communauté de vie d'une durée minimale de cinq ans
- 1011 Pas d'intérêts moratoires en cas de prétention récursoire de l'institution de prévoyance tenue de verser la prestation préalable
- 1012 **Excursus** Les frontaliers et la prévoyance professionnelle suisse (Auteur: Jérôme Piegai, docteur en droit, titulaire du brevet d'avocat, juriste à l'OFAS).

151 16.12.2019

**Bulletin de la prévoyance professionnelle no 151**

- 1013 **Indications** Stéphane Rossini, nouveau directeur de l'OFAS
- 1014 Le taux d'intérêt minimal reste à 1 %
- 1015 Adaptation des rentes de survivants et d'invalidité LPP à l'évolution des prix au 1<sup>er</sup> janvier 2020
- 1016 Montants-limites inchangés en 2020
- 1017 Fonds de garantie LPP : taux de cotisation pour 2020
- 1018 Plus de flexibilité pour les fondations de placement
- 1019 Message sur la modernisation de la surveillance dans le 1<sup>er</sup> pilier et optimisation dans le 2<sup>e</sup> pilier
- 1020 Révision du droit de la prescription: nouvelle formulation de l'art. 52, al. 2, LPP dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020

1021		Entrée en vigueur de la loi sur les établissements financiers et de la loi sur les services financiers : conséquences pour les institutions de prévoyance
1022		Entrée en vigueur des mesures de garantie de l'avoir de prévoyance en cas de négligence de l'obligation d'entretien
1023		Le Conseil fédéral adopte le message relatif à la stabilisation de l'AVS (AVS 21)
1024		Le Conseil fédéral ouvre la procédure de consultation sur la réforme de la prévoyance professionnelle
1025		Consultation sur l'actualisation de 3 ordonnances sur la prévoyance professionnelle
1026	<b>Jurisprudence</b>	Partage de la prévoyance : le dépôt de la demande de divorce comme date déterminante pour la procédure de divorce en cours
1027		Conditions d'exemption de l'obligation de s'assurer pour les salariés qui exercent leur activité professionnelle principale à l'étranger
	<b>Annexes</b>	Nouvelle tablelle valable à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2020 pour le calcul du montant maximal du 3 <sup>e</sup> pilier a (selon les art. 60a al. 2, OPP 2 et 7, al. 1, let. a, OPP 3) en fonction de l'année de naissance
		Chiffres repères 2020 dans la prévoyance professionnelle
		Chiffres repères 1985-2020 dans la prévoyance professionnelle
		Tableaux 2020 pour l'avoir de vieillesse LPP
		Taux d'adaptation des rentes de risque de la prévoyance professionnelle obligatoire, en %.

152 06.05.2020

### Bulletin de la prévoyance professionnelle no 152

1028	<b>Indications</b>	Coronavirus et prévoyance professionnelle
1029		Brexit
1030		Entrée en vigueur de la réforme des prestations complémentaires dès le 1 <sup>er</sup> janvier 2021
1031	<b>Prises de position</b>	Questions-réponses sur le Coronavirus et la prévoyance professionnelle
1032		Questions-réponses concernant l'art. 47a LPP (réforme des PC)
1033		Risques climatiques et devoir de diligence des institutions de prévoyance
1034	<b>Jurisprudence</b>	Liquidation partielle - qualité d'une veuve pour contester une décision de liquidation partielle, montant de la « provision pour cas d'invalidité en suspens », interprétation et inscription au bilan d'un accord de contribution (« contribution agreement »)
1035		Liquidation partielle - droit collectif du personnel sortant à la réserve de fluctuation
1036	<b>Excursus</b>	Famille et prévoyance professionnelle : tableau synoptique (Auteur : Jérôme Piegai, docteur en droit, titulaire du brevet d'avocat, juriste à l'OFAS)

153 16.09.2020

### Bulletin de la prévoyance professionnelle no 153

1037	<b>Indications</b>	Prévoyance professionnelle : actualisation d'ordonnances
1038	<b>Prises de position</b>	Modification du 26 août 2020 concernant les placements dans les infrastructures : interprétation des art. 53 et 55 OPP 2
1039		Questions et réponses concernant l'art. 47a LPP



- 1040 Art. 5, al. 1, let. a, LFLP : preuve du départ définitif de Suisse et devoir de diligence de l'institution de prévoyance
- 1041 Divorce : pas de versement d'une prestation de sortie auprès d'une institution de prévoyance si l'assuré de cette dernière est déjà à la retraite
- 1042 **Jurisprudence** Liquidation partielle d'une fondation collective par suite de la résiliation du contrat d'affiliation - Participation du personnel
- 1043 Pas d'intérêt moratoire sur des frais d'administration extraordinaires
- 1044 **Erratum** Bulletin de la prévoyance n° 144.

154 18.12.2020

**Bulletin de la prévoyance professionnelle no 154**

- 1045 **Indications** Message sur la réforme de la prévoyance professionnelle LPP 21
- 1046 Coronavirus: mesures dans le domaine de la prévoyance professionnelle
- 1047 Coronavirus : sécurité accrue pour l'Institution supplétive LPP
- 1048 Montants-limites valables dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021
- 1049 Le taux d'intérêt minimal reste à 1 %
- 1050 Adaptation des rentes de survivants et d'invalidité LPP à l'évolution des prix au 1<sup>er</sup> janvier 2021
- 1051 Entrée en vigueur de la modification de la LPGA : incidences sur le 2e pilier
- 1052 Fonds de garantie LPP: taux de cotisation pour 2021
- 1053 Brexit et versement en espèces
- 1054 Modifications d'ordonnance pour l'introduction d'un système de rentes linéaire
- 1055 Mesures de garantie de l'avoir de prévoyance en cas de manquement à l'obligation d'entretien
- 1056 **Jurisprudence** Aucun droit de l'enfant majeur à un versement direct de la rente d'invalidité pour enfant par l'institution de prévoyance
- Annexes**
- Nouvelle tablelle valable à partir du 1.1.2021 pour le calcul du montant maximal du 3<sup>e</sup> pilier a (selon les art. 60a al. 2, OPP 2 et 7, al. 1, let. a, OPP 3) en fonction de l'année de naissance
- Chiffres repères 2021 dans la prévoyance professionnelle
- Chiffres repères 1985-2021 dans la prévoyance professionnelle
- Tableaux 2021 de l'avoir de vieillesse LPP
- Taux d'adaptation des rentes de risque de la PP obligatoire, en %

155 12.05.2021

**Bulletin de la prévoyance professionnelle no 155**

- 1057 **Prises de position** Questions-réponses sur les nouvelles obligations d'annoncer incombant aux institutions de prévoyance ou de libre passage en cas de négligence de l'obligation d'entretien conformément aux art. 40 LPP, 24fbis LFLP et 5, 13 et 14 de l'Ordonnance sur l'aide au recouvrement (OAiR)
- 1058 Réforme des PC: remboursements facilités des retraits EPL

- 1059** **Jurisprudence** Examen par le TF des directives de la CHS PP pour les fondations du pilier 3a et du libre passage
- 1060** L'avoir de vieillesse au sens de l'art. 15 LPP ne peut pas être réduit en cas de liquidation (partielle)
- 1061** Légitimation de l'employeur en cas de liquidation totale d'une institution de prévoyance
- 1062** Moment à partir duquel un avoir de libre passage est pris en compte dans le calcul du droit aux prestations complémentaires
- 1063** Droit à des intérêts sur la créance récursoire de l'institution de prévoyance qui a dû verser la prestation préalable
- 1064** Calcul de surindemnisation: prise en considération de rentes AI en cas de durée incomplète de cotisations dans le 1<sup>er</sup> pilier
- 1065** **Excursus** Les âges de la LPP  
(Auteur : Jérôme Piegai, docteur en droit, titulaire du brevet d'avocat, juriste à l'OFAS)

**156** 01.07.2021

**Bulletin de la prévoyance professionnelle no 156**

- 1066** **Indication** Révision de la recommandation sur le recours de l'institution de prévoyance
- 1067** **Prise de position** Questions-réponses sur l'adoption du système de rentes linéaire dans la prévoyance professionnelle
- 1068** **Jurisprudence** Pas de rente de vieillesse anticipée après la survenance de l'invalidité
- 1069** Pas de couverture d'assurance après une invalidité sans constat de déficit organique

**157** 07.10.2021

**Bulletin de la prévoyance professionnelle no 157**

- 1070** **Indication** Mesures de garantie de l'avoir de prévoyance en cas de manquement à l'obligation d'entretien : Les formulaires définitifs pour la procédure d'annonce sont disponibles
- 1071** **Jurisprudence** Prise en charge des frais d'une expertise demandée en vue d'éliminer des insuffisances
- 1072** Invalidité : la protection d'assurance de la prévoyance professionnelle obligatoire des personnes au chômage débute avec la naissance du droit aux indemnités journalières de l'assurance-chômage
- 1073** Versement anticipé EPL : pas d'obligation de rembourser en cas de mise en location ultérieure du logement en propriété
- 1074** Prestation pour survivants : restitution d'un capital-décès versé à une personne non autorisée du cercle des bénéficiaires et droit à des intérêts moratoires
- 1075** Prestation de libre passage et prescription

**158** 21.12.2021

**Bulletin de la prévoyance professionnelle no 158**

- 1076** **Indications** Le taux d'intérêt minimal reste à 1 %
- 1077** Adaptation des rentes de survivants et d'invalidité LPP à l'évolution des prix au 1<sup>er</sup> janvier 2022
- 1078** Montants-limites inchangés en 2022
- 1079** Fonds de garantie LPP : taux de cotisation pour 2022

- 1080 Entrée en vigueur des modifications de loi et d'ordonnance relatives au Développement continu de l'AI le 1<sup>er</sup> janvier 2022
- 1081 Brexit et paiement en espèces
- 1082 Présentation des frais de gestion de la fortune dans le domaine du capital-risque
- 1083 Investissements dans des technologies innovantes : nouvelle catégorie de placement pour les caisses de pension
- 1084 Mesures de garantie de l'avoir de prévoyance en cas de manquement à l'obligation d'entretien : Adaptation du formulaire 2 concernant la révocation de l'annonce à l'institution de prévoyance ou de libre passage

### Annexes

Nouvelle tablelle valable à partir du 1.1.2022 pour le calcul du montant maximal du 3<sup>e</sup> pilier a (selon les art. 60a al. 2, OPP 2 et 7, al. 1, let. a, OPP 3) en fonction de l'année de naissance

Chiffres repères 2022 dans la prévoyance professionnelle

Chiffres repères 1985-2022 dans la prévoyance professionnelle

Tableaux 2022 de l'avoir de vieillesse LPP

159 16.05.2022

### Bulletin de la prévoyance professionnelle no 159

- 1085 **Indications** Mesures dans le cadre de la crise en Russie et en Ukraine
- 1086 Entrée en vigueur des modifications de loi et d'ordonnances relatives au développement continu de l'AI depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022
- 1087 Recours de l'institution de prévoyance : nouvel accord sur la prescription 2022
- 1088 **Prises de position** Retrait EPL, immeuble familial en copropriété et remboursement du prêt hypothécaire
- 1089 Frontaliers et art. 47a LPP
- 1090 **Jurisprudence** Capital-décès: exigence d'un ménage commun dans le cadre d'un partenariat de vie donnant droit à prestation (concrétisation de la jurisprudence)
- 1091 Concubinage et prestation de survivant
- 1092 Assurance obligatoire auprès de plusieurs institutions de prévoyance et invalidité partielle: survenance de l'incapacité de travail dont la cause est à l'origine de l'invalidité
- 1093 Maintien de la prévoyance au-delà de l'âge légal de la retraite
- 1094 **Excursus** Check-list des obligations d'annonce et aide-mémoire des devoirs d'information dans le 2<sup>e</sup> pilier
- Auteur: Jérôme Piegai, docteur en droit, titulaire du brevet d'avocat, juriste à l'OFAS*

### Corrigendum

160 10.11.2022

### Bulletin de la prévoyance professionnelle no 160

- 1095 **Indications** Le taux d'intérêt minimal reste à 1 %
- 1096 Adaptation des rentes de survivants et d'invalidité LPP à l'évolution des prix au 1er janvier 2023
- 1097 Montants-limites valables dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023
- 1098 Fonds de garantie LPP : taux de cotisation pour 2023

1099		Entrée en vigueur de la révision du droit des successions le 1 <sup>er</sup> janvier 2023 : adaptations dans le domaine de la prévoyance individuelle liée (pilier 3a)
1100		Entrée en vigueur le 1 <sup>er</sup> janvier 2023 des dispositions légales relatives à l'obligation de vote et de publication des institutions de prévoyance
1101	<b>Prise de position</b>	Réforme des PC: remboursements facilités des retraits EPL aussi dans les institutions de libre passage
1102	<b>Jurisprudence</b>	Séquestre des avoirs de prévoyance
1103		Pas de cotisations LPP sur les indemnités conventionnelles versées par l'employeur à l'employé pour cause de résiliation anticipée des rapports de travail
1104		Obligation de cotiser : activité accessoire auprès du même employeur assujettie à l'assurance obligatoire
1105		Obligation de cotiser : assujettissement réglementaire des revenus d'activités accessoires
1106	<b>Annexes</b>	Rente d'orphelin LPP et formation en cours d'emploi Nouvelle table valable à partir du 1.1.2023 pour le calcul du montant maximal du 3e pilier a (selon les art. 60a al. 2, OPP 2 et 7, al. 1, let. a, OPP 3) en fonction de l'année de naissance Chiffres repères 2023 dans la prévoyance professionnelle Chiffres repères 1985-2023 dans la prévoyance professionnelle Tableaux 2023 de l'avoir de vieillesse LPP Taux d'adaptation des rentes de risque de la PP obligatoire, en %

161 11.05.2023

### Bulletin de la prévoyance professionnelle no 161

1107	<b>Indications</b>	Réforme de la prévoyance professionnelle (LPP 21)
1108		Recours de l'institution de prévoyance: précisions concernant l'accord sur la prescription 2022
1109		Entrée en vigueur le 1er septembre 2023 de la révision totale de la loi sur la protection des données : adaptations dans le domaine de la prévoyance professionnelle
1110		Modernisation de la surveillance dans le 1er pilier et optimisation dans le 2e pilier : Le Conseil fédéral ouvre la procédure de consultation sur les dispositions d'exécution
1111	<b>Prises de position</b>	Questions-réponses sur les modifications de la prévoyance professionnelle introduites par la réforme AVS 21
1112		Questions-réponses supplémentaires sur les nouvelles obligations d'annoncer incombant aux institutions de prévoyance ou de libre passage en cas de négligence de l'obligation d'entretien conformément aux art. 40 LPP, 24 <sup>bis</sup> LFLP et 5, 13 et 14 de l'ordonnance sur l'aide au recouvrement (OAiR)
1113		EPL et installation solaire: précision
1114		Retrait partiel du pilier 3a pour l'accession à la propriété du logement
1115	<b>Jurisprudence</b>	Liquidation partielle et droit collectif aux provisions et aux réserves de fluctuation

162 30.11.2023

### Bulletin de la prévoyance professionnelle no 162

1116	<b>Indications</b>	Réforme de la prévoyance professionnelle (réforme LPP) : application de l'art. 47f, al. 2, P-LPP
1117		Entrée en vigueur de la réforme AVS 21 et prévoyance professionnelle
1118		Entrée en vigueur de la réforme Modernisation de la surveillance dans le 1 <sup>er</sup> pilier et optimisation dans le 2e pilier
1119		Mise en œuvre de la motion 19.3702 "Autoriser les rachats dans le pilier 3a": avant-projet en consultation
1120		Augmentation du taux d'intérêt minimal à 1,25 % dès le 1 <sup>er</sup> janvier 2024
1121		Adaptation des rentes de survivants et d'invalidité LPP à l'évolution des prix au 1 <sup>er</sup> janvier 2024
1122		Montants-limites inchangés en 2024
1123		Fonds de garantie LPP : taux de cotisation pour 2024
1124	<b>Prises de position</b>	Questions-réponses sur les modifications de la prévoyance professionnelle introduites par la réforme AVS 21
1125		Retrait EPL et installation solaire : complément au Bulletin n° 161
1126	<b>Jurisprudence</b>	Versement d'un capital-décès en cas d'invalidité partielle (rétroactive) d'un assuré décédé
1127		Pas d'application de la loi sur l'égalité aux rapports de prévoyance et montant minimal du taux d'intérêt moratoire réglementaire
1128		Bénéficiaires selon l'art. 20a LPP : notion de « frères et sœurs »
1129	<b>Excursus</b>	Droit de la prévoyance professionnelle : boîte à outils
		<i>Auteur : Jérôme Piegai, docteur en droit, titulaire du brevet d'avocat, juriste à l'OFAS</i>
	<b>Annexes</b>	Nouvelle table valable à partir du 1.1.2024 pour le calcul du montant maximal du 3 <sup>e</sup> pilier a (selon les art. 60a al. 2, OPP 2 et 7, al. 1, let. a, OPP 3) en fonction de l'année de naissance
		Chiffres repères 2024 dans la prévoyance professionnelle
		Chiffres repères 1985-2024 dans la prévoyance professionnelle
		Tableaux 2024 de l'avoie de vieillesse LPP
		Taux d'adaptation des rentes de risque de la PP obligatoire, en %

163 25.04.2024

### Bulletin de la prévoyance professionnelle no 163

1130	<b>Indication</b>	BVG-Exchange : un échange de données efficace dans la prévoyance professionnelle
1131	<b>Prises de position</b>	Questions-réponses sur la reprise d'effectifs de rentiers (art. 53e <sup>bis</sup> LPP et 17-17a OPP 2)
1132		Retraite flexible et taux de conversion LPP
1133	<b>Jurisprudence</b>	Capital-décès en cas de concubinage : précision sur la notion de communauté de vie
1134		Maintien de la prévoyance selon l'art. 47 LPP
1135		Demande de restitution de rentes : date de début et respect du délai relatif

164 10.07.2024

### Bulletin de la prévoyance professionnelle no 164

1136	<b>Indication</b>	Flexibilisation de l'ordre des bénéficiaires dans le pilier 3a
1137	<b>Prise de position</b>	Utilisation systématique du numéro AVS à 13 chiffres
1138	<b>Jurisprudence</b>	Obligation de retrait anticipé des avoirs de libre passage pour les bénéficiaires de l'aide sociale

1139

1140 **Excursus**

Rente de partenaire : admissibilité d'un âge limite réglementaire

Les Suisses de l'étranger

*Auteur: Jérôme Piegai, docteur en droit, titulaire du brevet d'avocat, juriste à l'OFAS*